|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/1149 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  2 décembre 2019  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules**

**179e session**

Genève, 12-14 novembre 2019

Rapports

du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules sur sa 179e session

du Comité d’administration de l’Accord de 1958  
sur sa soixante-treizième session

du Comité exécutif de l’Accord de 1998  
sur sa cinquante-septième session

du Comité d’administration de l’Accord de 1997  
sur sa quatorzième session

Table des matières

*Paragraphes Page*

A. Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules

I. Participation 1 7

II. Déclarations liminaires 2-4 7

III. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour) 5-6 8

IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l’ordre du jour) 7-35 8

A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination   
des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l’ordre du jour) 7-14 8

B. Programme de travail et documents (point 2.2 de l’ordre du jour) 15-18 9

C. Systèmes de transport intelligents et coordination des activités relatives   
aux véhicules automatisés (point 2.3 de l’ordre du jour) 19-35 9

V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29  
(point 3 de l’ordre du jour) 36-55 11

A. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)  
 (quatre-vingt-unième session, 15-18 avril 2019)  
 (point 3.1 de l’ordre du jour) 36 11

B. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)  
 (116e session, 1er-5 avril 2019) (point 3.2 de l’ordre du jour) 37 11

C. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)   
(soixante-cinquième session, 13-17 mai 2019)  
 (point 3.3 de l’ordre du jour) 38 11

D. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE)  
 (soixante-dix-neuvième session, 21-24 mai 2019)  
 (point 3.4 de l’ordre du jour) 39 11

E. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés  
 (GRVA) (troisième session, 3 et 4 juin 2019) (point 3.5 de l’ordre du jour) 40 12

F. Faits marquants des dernières sessions (point 3.6 de l’ordre du jour) 41-55 12

1. Groupe de travail du bruit (GRBP) (soixante‑dixième session,   
11-13 septembre 2019) (point 3.6.1 de l’ordre du jour) 41-45 12

2. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés  
 (GRVA) (quatrième session, 24-27 septembre 2019)  
 (point 3.6.2 de l’ordre du jour) 46-49 12

3. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)  
 (117e session, 8‑11 octobre 2019) (point 3.6.3 de l’ordre du jour) 50-52 13

4. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)  
(quatre-vingt-deuxième session, 22-25 octobre 2019)  
(point 3.6.4 de l’ordre du jour) 53-55 13

VI. Accord de 1958 (point 4 de l’ordre du jour) 56-81 13

A. État de l’Accord et des Règlements ONU y annexés (point 4.1 de l’ordre du jour) 56-57 13

B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions  
relatives aux Règlements ONU annexés à l’Accord de 1958  
(point 4.2 de l’ordre du jour) 58-59 14

1. Reproduction de normes privées et renvoi à celles-ci dans les Règlements  
 ONU, les Règlements techniques mondiaux ONU   
et les Règles de l’ONU (point 4.2.1 de l’ordre du jour) 58 14

2. Orientations concernant les amendements aux Règlements ONU   
annexés à l’Accord de 1958 (point 4.2.2 de l’ordre du jour) 59 14

C. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble   
du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l’ordre du jour) 60-61 14

D. Révision 3 de l’Accord de 1958 (point 4.4 de l’ordre du jour) 62 14

E. Élaboration d’une base de données pour l’échange d’informations   
concernant l’homologation de type (DETA) (point 4.5 de l’ordre du jour) 63-68 14

F. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants,   
soumis par le GRE (point 4.6 de l’ordre du jour) 69 15

G. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants,   
soumis par le GRSG (point 4.7 de l’ordre du jour) 70 16

H. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants,   
soumis par le GRSP (point 4.8 de l’ordre du jour) 71 16

I. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants,   
soumis par le GRPE (point 4.9 de l’ordre du jour) 72 16

J. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants,   
soumis par le GRVA (point 4.10 de l’ordre du jour) 73 17

K. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU   
existants, soumis par les groupes de travail (point 4.11 de l’ordre du jour) 74 17

L. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU   
existants, soumis par le secrétariat (point 4.12 de l’ordre du jour) 75 17

M. Examen de propositions de nouveaux Règlements ONU, soumises par   
les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.13 de l’ordre du jour) 76 17

N. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction  
 des véhicules (R.E.3), soumises pour examen au Forum mondial  
 par ses groupes de travail (point 4.14 de l’ordre du jour) 77-78 17

O. Proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur une spécification  
 commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5)  
 (point 4.15 de l’ordre du jour) 79 18

P. Propositions en suspens d’amendements à des Règlements ONU existants,  
 soumises au Forum mondial par ses groupes de travail   
(point 4.16 de l’ordre du jour) 80 18

Q. Propositions d’amendements aux Résolutions mutuelles   
(point 4.17 de l’ordre du jour) 81 18

VII. Accord de 1998 (point 5 de l’ordre du jour) 82 18

VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et   
sur la transposition dans la réglementation nationale ou régionale   
des Règlements ONU ou RTM ONU en vigueur (point 6 de l’ordre du jour) 83 18

IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l’ordre du jour) 84-99 18

A. État de l’Accord (point 7.1 de l’ordre du jour) 94 20

B. Mise à jour des Règles existantes annexées à l’Accord de 1997  
 (point 7.2 de l’ordre du jour) 95 20

C. Amendements à l’Accord de 1997 (point 7.3 de l’ordre du jour) 96 20

D. Établissement de nouvelles Règles annexées à l’Accord de 1997  
 (point 7.4 de l’ordre du jour) 97 20

E. Mise à jour de la Résolution d’ensemble no 6 (R.E.6), relative aux   
prescriptions applicables au matériel d’essai, aux qualifications et   
à la formation des inspecteurs et à la supervision des centres d’essai   
(point 7.5 de l’ordre du jour) 98-99 20

X. Questions diverses (point 8 de l’ordre du jour) 100-112 21

A. Échange d’informations sur les mesures appliquées en cas de défaut et de   
non-conformité, notamment les systèmes de rappel (point 8.1 de l’ordre du jour) 100-102 21

B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et   
les dispositions techniques concernant les véhicules des Règlements ONU et   
RTM ONU adoptées dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998   
(point 8.2 de l’ordre du jour) 103-104 21

C. Le renforcement de la sécurité des véhicules, troisième pilier du plan mondial   
lié à la Décennie d’action pour la sécurité routière (point 8.3 de l’ordre du jour) 105-110 21

D. Documents destinés à la publication (point 8.4 de l’ordre du jour) 111 22

E. Hommages 112 22

XI. Adoption du rapport (point 9 de l’ordre du jour) 113 22

B. Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1)

XII. Constitution du Comité d’administration (AC.1) (point 10 de l’ordre du jour) 114-115 23

XIII. Propositions d’amendements et de rectificatifs à des Règlements ONU existants   
et propositions de nouveaux Règlements − Vote de l’AC.1   
(point 11 de l’ordre du jour) 116 23

C. Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3)

XIV. Constitution du Comité exécutif (AC.3) (point 12 de l’ordre du jour) 117 27

XV. Suivi de la mise en œuvre de l’Accord de 1998 : Rapports des Parties contractantes   
sur la transposition des RTM ONU et de leurs amendements dans la législation   
nationale ou régionale (point 13 de l’ordre du jour) 118 27

XVI. Examen et vote par le Comité exécutif de projets de RTM ONU et/ou de projets   
d’amendements à des RTM ONU existants, s’il y a lieu (point 14 de l’ordre du jour) 119-122 27

A. Proposition de nouveau RTM ONU (point 14.1 de l’ordre du jour) 119 27

B. Proposition d’amendement 4 au RTM ONU no 2 (sur la méthode de mesure  
 applicable aux motocycles équipés d’un moteur à allumage commandé   
ou d’un moteur à allumage par compression en ce qui concerne   
les émissions de gaz polluants, les émissions de CO2 et la consommation   
de carburant) (point 14.2 de l’ordre du jour) 120-122 28

XVII. Examen des règlements techniques à inclure dans le Recueil des RTM ONU   
admissibles, s’il y a lieu (point 15 de l’ordre du jour) 123 28

XVIII. Examen des propositions d’amendements aux Résolutions mutuelles   
(point 16 de l’ordre du jour) 124-125 28

XIX. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM   
ONU qui n’ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum   
mondial, s’il y a lieu (point 17 de l’ordre du jour) 126 29

XX. Échange d’informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme   
de travail (point 18 de l’ordre du jour) 127 29

XXI. État d’avancement de l’élaboration de nouveaux RTM ONU ou d’amendements   
à des RTM ONU existants (point 19 de l’ordre du jour) 128-157 29

A. RTM ONU no 1 (Serrures et organes de fixation des portes)   
(point 19.1 de l’ordre du jour) 128 29

B. RTM ONU no 2 (Cycle d’essai mondial harmonisé de mesure   
des émissions des motocycles ) (point 19.2 de l’ordre du jour) 129 29

C. RTM ONU no 3 (Systèmes de freinage des motocycles)   
(point 19.3 de l’ordre du jour) 130 29

D. RTM ONU no 4 (Procédure mondiale harmonisée d’homologation   
des véhicules utilitaires lourds) (point 19.4 de l’ordre du jour) 131 30

E. RTM ONU no 5 (Systèmes d’autodiagnostic) (point 19.5 de l’ordre du jour) 132 30

F. RTM ONU no 6 (Vitrages de sécurité) (point 19.6 de l’ordre du jour) 133-136 30

G. RTM ONU no 7 (Appuie-tête) (point 19.7 de l’ordre du jour) 137-138 30

H. RTM ONU no 8 (Systèmes de contrôle électronique de la stabilité   
directionnelle) (point 19.8 de l’ordre du jour) 139 31

I. RTM ONU no 9 (Sécurité des piétons) (point 19.9 de l’ordre du jour) 140 31

J. RTM ONU no 10 (Émissions hors cycle) (point 19.10 de l’ordre du jour) 141 31

K. RTM ONU no 11 (Émissions des moteurs des tracteurs agricoles et forestiers   
et des engins mobiles non routiers) (point 19.11 de l’ordre du jour) 142 31

L. RTM ONU no 12 (Commandes, témoins et indicateurs des motocycles)   
(point 19.12 de l’ordre du jour) 143 32

M. RTM ONU no 13 (Véhicules à hydrogène et à pile à combustible − Phase 2)   
(point 19.13 de l’ordre du jour) 144 32

N. RTM ONU no 14 (Choc latéral contre un poteau)   
(point 19.14 de l’ordre du jour) 145 32

O. RTM ONU no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures   
particulières et véhicules utilitaires légers − Phase 2)   
(point 19.15 de l’ordre du jour) 146 32

P. RTM ONU no 16 (Pneumatiques) (point 19.16 de l’ordre du jour) 147 33

Q. RTM ONU no 17 (Émissions de gaz de carter et émissions par évaporation des  
 véhicules à moteur à deux ou trois roues) (point 19.17 de l’ordre du jour) 148 33

R. RTM ONU no 18 (Systèmes d’autodiagnostic des véhicules à moteur à deux   
ou trois roues) (point 19.18 de l’ordre du jour) 149 33

S. RTM ONU no 19 (Procédure de mesure des émissions par évaporation dans   
le cadre de la procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures   
particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP EVAP))   
(point 19.19 de l’ordre du jour) 150 33

T. RTM ONU no 20 (Sécurité des véhicules électriques)   
(point 19.20 de l’ordre du jour) 151 34

U. Projet de RTM ONU sur les véhicules routiers à moteur silencieux   
(point 19.21 de l’ordre du jour) 152 34

V. Projet de RTM ONU sur les émissions en conditions réelles de conduite   
au niveau mondial (point 19.22 de l’ordre du jour) 153 34

W. Projet de RTM ONU sur la détermination de la puissance des véhicules   
électriques (Véhicules électriques et environnement)   
(point 19.23 de l’ordre du jour) 154-157 34

XXII. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s’engager ou   
se poursuivre (point 20 de l’ordre du jour) 158-161 35

A. Harmonisation des dispositions relatives aux chocs latéraux   
(point 20.1 de l’ordre du jour) 158-159 35

1. Mannequins utilisés pour les essais de choc latéral   
(point 20.1 a) de l’ordre du jour) 158 35

2. Choc latéral contre poteau (point 20.1 b) de l’ordre du jour) 159 36

B. Caractéristiques de la machine 3-D H (point 20.2 de l’ordre du jour) 160 36

C. Enregistreur de données de route (point 20.3 de l’ordre du jour) 161 36

XXIII. Questions diverses (point 21 de l’ordre du jour) 162 36

D. Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4)

XXIV. Constitution du Comité d’administration et élection du Bureau pour l’année 2019   
(point 22 de l’ordre du jour) 163 36

XXV. Amendements à des Règles annexées à l’Accord de 1997   
(point 23 de l’ordre du jour) 164 36

XXVI. Élaboration de nouvelles Règles à annexer à l’Accord de 1997   
(point 24 de l’ordre du jour) 165 36

XXVII. Questions diverses (point 25 de l’ordre du jour) 166 36

**Annexes**

I. List of informal documents (WP.29-178-…) distributed without a symbol   
during the 179th session 37

II. Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium   
of candidates - Situation on priorities and proposals to develop UN GTRs as of  
6 November 2019 40

III. World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29):  
Working Parties, Informal Working Group and Chairmanship  
State of play of 1 November 2019 44

IV. Draft calendar of Meetings of WP.29, GRs and Committees for 2020 47

I. Participation

1. Le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 179e session du 12 au 14 novembre 2019, sous la présidence de M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Conformément à l’article premier du Règlement intérieur du Forum mondial (document ECE/TRANS/WP.29/690/Rev.1), y étaient représentés les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie‑Herzégovine, Canada, Chine, Égypte, El Salvador, Espagne, États‑Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Norvège, Ouzbékistan, Pakistan, Pays‑Bas, Pologne, République de Corée, République islamique d’Iran, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Saint‑Marin, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tunisie et Turquie. L’Union européenne était également représentée, de même qu’un pays observateur, à savoir l’État de Palestine, ainsi qu’une organisation internationale, l’Union internationale des télécommunications (UIT). Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Conférence européenne des directeurs des routes (CEDR), Commission économique eurasienne et Projet euro-méditerranéen de soutien aux transports, financé par l’Union européenne. Étaient également représentées les organisations non gouvernementales ci-après : Association européenne des fournisseurs de l’automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA)[[1]](#footnote-2), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Association pour la limitation des émissions par catalyseur (AECC), Comité international de l’inspection technique automobile (CITA), Consumers International (CI), Fahrzeugsystemdaten GmbH (FSD), Fédération internationale de l’automobile (FIA), Fédération internationale des grossistes, importateurs et exportateurs en fournitures automobiles (FIGIEFA), Groupe de travail « Bruxelles 1952 », Organisation internationale des constructeurs d’automobiles (OICA), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO), Programme mondial d’évaluation des nouveaux modèles de voitures (Global NCAP) et Society of Automotive Engineers (SAE International). Conformément à l’alinéa d) de l’article premier du Règlement intérieur, d’autres organisations non gouvernementales étaient représentées : Association de l’industrie des véhicules de loisirs (RVIA), Conseil américain de la politique en matière automobile (AAPC) et World Bicycle Industry Association (WBIA). D’autres organisations non gouvernementales, ainsi que des entités du secteur privé, des experts indépendants et des observateurs étaient également représentés : Comité européen de normalisation (CEN), Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA), United States of America Tire Manufacturers Association et Université américaine du Caire.

II. Déclarations liminaires

*Document(s) :* (ECE/TRANS/WP.29/1147).

2. Le Président du WP.29, M. B. Kisulenko (Fédération de Russie), a souhaité la bienvenue aux représentants à la 179e session du Forum mondial et a ouvert la réunion. Il a rappelé la décision prise par le WP.29 à sa session de juin 2019 (ECE/TRANS/WP.29/1147, par. 14) de limiter la durée de la 179e session à trois jours à titre expérimental pour réorganiser ses travaux.

3. Le Directeur de la Division des transports durables de la CEE, M. Yuwei Li, a informé le WP.29 que la Division était en cours de restructuration afin de mieux faire face à la crise de la sécurité routière, les accidents de la route faisant plus de 1,3 million de morts par année dans le monde. Ainsi, la nouvelle Section des transports de marchandises dangereuses et de la gestion de la sécurité routière était également chargée de superviser les activités des secrétariats de l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière et du Fonds d’affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière. M. R. Hubert avait été promu à la tête de ladite section.

4. Le Directeur a expliqué que, pour des raisons budgétaires, l’ancien poste de Secrétaire du GRSG de M. Hubert n’avait pu être pourvu immédiatement. Il a informé les participants au WP.29 que le processus de recrutement venait d’être lancé et que l’avis de vacance correspondant serait publié dans les prochains jours. Il a rappelé la stratégie du Secrétaire général en faveur de l’égalité des sexes et l’engagement pris par le Secrétaire exécutif de veiller à ce que les effectifs du secrétariat soient équitablement répartis entre les sexes, ce qui n’est pas encore le cas au sein de la Division. Il a demandé aux représentants de contribuer à diffuser des informations sur l’avis de vacance de poste auprès de candidats potentiels et d’encourager les femmes remplissant les conditions à poser leur candidature. Il a également informé les participants que le Secrétaire du WP.29 enverrait par courrier électronique l’avis de vacance de poste et la demande visant à contribuer à encourager les candidatures féminines.

III. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/1148 ;  
documents informels WP.179-03 et WP.29-179-04.

5. L’ordre du jour provisoire annoté a été adopté.

6. La liste des documents informels est reproduite à l’annexe I du présent rapport.

IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l’ordre du jour)

A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l’ordre du jour)

7. La 131e session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) s’est tenue le 12 novembre 2019, sous la présidence de M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Étaient présents, conformément à l’article 29 du Mandat et règlement intérieur du WP.29 (ECE/TRANS/WP.29/690/Rev.1), les Présidents du GRBP (France), du GRPE (Pays-Bas), du GRVA (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord) et du GRSG (Italie), le Vice-Président du GRSP (République de Corée), le Vice‑Président du GRSG (Canada), le Vice‑Président du GRVA (Chine), le Président du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3) (États-Unis d’Amérique), le Vice-Président du WP.29 (Italie) et les représentants de l’Allemagne, du Japon et de l’Union européenne.

8. L’AC.2 s’est félicité du travail accompli par les présidents des groupes de travail responsables de la planification stratégique, auxquels il a demandé de définir leurs trois principales priorités et de préciser les calendriers associés. L’AC.2 a demandé au secrétariat d’établir un modèle prérempli énonçant les priorités et comprenant des éléments relatifs à l’administration de la réglementation existante, que chaque président utiliserait pour ces travaux. L’AC.2 a décidé que le programme de travail pour 2020 serait établi sur la base de ce document. Il a invité les Parties contractantes à formuler des observations sur le programme de travail avant la prochaine réunion. L’AC.2 a rappelé que l’absence d’observations serait considérée comme une approbation.

9. L’AC.2 a adopté le calendrier des réunions pour 2020 en se réservant la possibilité de modifier, à sa session de mars 2020, l’affectation des groupes de travail aux réunions prévues pour le second semestre de 2020.

10. L’AC.2 a revu la structure des sessions du WP.29 à la lumière de l’expérience acquise à la 179e session de ce dernier et décidé de conserver la formule des trois jours, sous réserve d’un examen régulier. L’AC.2 tiendrait une réunion préparatoire le lundi après-midi (de 14 h 30 à 17 h 30) et disposerait ainsi de plus de temps pour les débats. La restructuration des sessions du WP.29 permettrait au GRVA de disposer de davantage de demi-journées et de tenir chaque année deux sessions d’une durée maximale de cinq jours chacune. L’AC.2 réexaminerait à sa 132e session la possibilité pour le GRVA de tenir une réunion supplémentaire de deux jours en marge de la session du WP.29 de juin 2020.

11. L’AC.2 a pris note du document informel no 5 (2019) du Comité des transports intérieurs (CTI) sur la mise en œuvre de la stratégie du Comité, qui reprend les recommandations du CTI aux fins de l’amélioration des systèmes nationaux de sécurité routière.

12. L’AC.2 a approuvé la participation au Forum mondial, conformément à l’article 1 d) du Règlement intérieur du WP.29, de l’Association des fabricants européens de roues (EUWA), organisation non gouvernementale, pour la période biennale 2020‑2021.

13. L’AC.2 a examiné et adopté l’ordre du jour provisoire pour la 179e session du WP.29 et a examiné le projet d’ordre du jour de la 180e session, qui devrait se tenir à Genève du 10 au 12 mars 2020.

14. L’AC.2 a confirmé que l’AC.4 ne se réunirait pas.

B. Programme de travail et documents (point 2.2 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/2019/1/Rev.2;  
documents informels WP.29-179-01 et WP.29-179-02.

15. Le Secrétaire du WP.29 a présenté le programme de travail en commençant par en exposer les grandes priorités stratégiques, qui sont en rapport, entre autres, avec l’automatisation des véhicules et la protection de l’environnement (ECE/TRANS/WP.29/2019/1/Rev.2).

16. Le WP.29 a adopté le programme de travail pour 2019 tel que révisé, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/2019/1/Rev.2.

17. Le Forum mondial a pris note de la liste des groupes de travail et de leurs présidents (WP.29-179-01), ainsi que du projet de calendrier de ses activités et de celles de ses organes subsidiaires pour 2020 (WP.29-179-02). Conformément à la recommandation de l’AC.2, le WP.29 a adopté le calendrier des réunions pour 2020 moyennant la possibilité de modifier, à la session de mars 2020 de l’AC.2, l’affectation des groupes de travail aux réunions prévues pour le second semestre de 2020.

18. Le calendrier pour 2020 et la liste des groupes de travail, des groupes de travail informels et de leurs présidents figurent aux annexes I et II du présent rapport, respectivement.

C. Systèmes de transport intelligents et coordination des activités relatives aux véhicules automatisés (point 2.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/34/Rev.1 ;  
documents informels WP.29-179-18, WP.29-179-19, WP.29-179-23, WP.29-179-24 et WP.29-179-25.

19. Le représentant de la FIA a présenté le document informel WP.29‑179‑18, dans lequel est abordé le point de vue des consommateurs concernant les véhicules automatisés/autonomes, en mettant l’accent sur les problèmes associés à la cybersécurité des véhicules pendant toute leur durée de vie. Il a présenté une solution susceptible de régler ces problèmes. Il a admis que celle-ci n’était pas neutre sur le plan de la conception, et a expliqué que son but était de montrer que le problème pouvait être réglé et qu’il existait au moins une solution. Il a déclaré que le Forum mondial était l’instance idéale pour traiter cette question, et a proposé que celui-ci charge le GRVA de réglementer la sécurité informatique des produits automobiles pendant toute leur durée de vie, à l’échelle de la CEE, dans le cadre de l’Accord de 1958.

20. Le représentant du Royaume-Uni, au nom du Coprésident de l’Équipe spéciale de la cybersécurité et des questions de sûreté des transmissions sans fil, a expliqué que l’Équipe spéciale se heurtait à des difficultés de nature juridique concernant ce qui pouvait être fait dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998. Il s’est demandé si, dans le cadre de l’Accord de 1958, les constructeurs pouvaient être tenus de s’engager à protéger les véhicules contre les cyberattaques pendant toute leur durée de vie. Le représentant de l’OICA a appuyé cette réflexion.

21. Le représentant de la Fédération de Russie, Président du groupe de travail informel du contrôle technique périodique, a appuyé les vues exprimées dans l’exposé. Il a invité les représentants à participer aux travaux du groupe de travail informel dans l’esprit proposé dans l’exposé.

22. Le représentant du CITA a appuyé l’idée proposée dans l’exposé. Il a précisé que la comparaison de pièces de rechange (par exemple des plaquettes de frein) avec des produits informatiques ne tenait pas compte de la complexité liée à la cybersécurité. Il a mentionné toutefois qu’il était certainement possible de rédiger des dispositions techniques dans le cadre de l’Accord de 1958 pour résoudre ce problème.

23. Le représentant de l’UIT a appuyé le point de vue du représentant du CITA. Il a rappelé sa précédente proposition de compromis tendant à ce que des dispositions réglementaires prévoient que les constructeurs sont responsables de la cybersécurité et doivent être en mesure de l’assurer aussi longtemps que la capacité de communication du véhicule existe. Dans la pratique, cela signifierait que les constructeurs devraient appliquer des correctifs de sécurité (comme cela se fait dans d’autres secteurs) tant que le véhicule serait équipé d’une capacité de communication fonctionnelle.

24. Le représentant de l’Allemagne a déclaré qu’il n’existait pas de désaccord entre les membres du WP.29 sur le fait que les données sur la cybersécurité devaient être archivées pendant toute la durée de vie d’un véhicule. L’essentiel était de trouver la manière d’atteindre raisonnablement cet objectif sur le plan réglementaire. Son pays était certainement en mesure de réglementer cet aspect, mais en raison de la nature internationale de la circulation routière, des dispositions harmonisées au niveau international étaient nécessaires.

25. Le représentant du Royaume-Uni a fait observer que ce point avait déjà été débattu au sein du GRVA et que la question fondamentale était de savoir s’il existait une base juridique pour établir des dispositions. Il a invité le secrétariat, avec l’appui éventuel du Bureau des affaires juridiques, à formuler des orientations sur ce point en vue de la prochaine session du WP.29.

26. Le représentant des États-Unis d’Amérique a suggéré que l’Équipe spéciale poursuive ses travaux et envisage d’élaborer des directives facultatives, jusqu’à ce que les questions juridiques soient éclaircies.

27. Le représentant de la République de Corée a informé le WP.29 que son pays avait l’intention de publier une directive nationale sur la cybersécurité avant la fin de 2019, sur la base des activités de l’Équipe spéciale de la cybersécurité et des questions de sûreté des transmissions sans fil, ainsi que des recherches menées en Corée. Il a ajouté que la Corée présenterait sa directive lors de la réunion suivante sur la question, qui se tiendrait à Washington.

28. Le représentant des États-Unis d’Amérique a présenté le document informel WP.29-179-25, dans lequel il est proposé de corriger une erreur d’impression dans le document‑cadre sur les véhicules automatisés. Le WP.29 a chargé le secrétariat d’établir la deuxième révision du document‑cadre.

29. Le représentant de la CLEPA a présenté le document informel WP.29‑179‑23. Le WP.29 a renvoyé ce document au GRSP pour examen à sa session de décembre 2019.

30. Le représentant du Royaume-Uni a présenté le document informel WP.29‑179‑24, dans lequel figure le rapport sur la phase d’essai des mises à jour de logiciels de l’Équipe spéciale de la cybersécurité et des questions de sûreté des transmissions sans fil. Il a souligné que 7 Parties contractantes et 15 constructeurs avaient contribué aux travaux. L’évaluation initiale était positive et les conclusions seraient examinées par l’Équipe spéciale à sa réunion suivante.

31. Le représentant de l’Union européenne a déclaré qu’il importait d’achever ces travaux dans les meilleurs délais, car ils seraient pertinents pour les activités relatives aux systèmes automatiques de maintien dans la voie.

32. Le représentant du Royaume-Uni a averti que l’application des nouvelles mesures de cybersécurité aux systèmes automatiques de maintien dans la voie pourrait s’avérer difficile en raison de l’état de développement avancé de cette technologie.

33. Le représentant de la France a souligné qu’il était important pour le groupe d’éviter des divergences dans l’application des dispositions par les constructeurs, les services techniques, les autorités d’homologation et les pays.

34. Le Forum mondial a pris note du rapport.

35. Le Secrétaire du GRVA a présenté le document informel WP.29‑179‑19, dans lequel est établie une comparaison entre les enregistreurs de données de route et les systèmes de stockage de données pour les systèmes de conduite automatisée. Le représentant des États‑Unis d’Amérique a fait remarquer que le document était encore en cours d’élaboration et qu’il serait développé plus avant par le groupe de travail informel à sa réunion suivante.

V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l’ordre du jour)

A. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (quatre-vingt-unième session, 15-18 avril 2019) (point 3.1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRE/81.

36. Le Forum mondial a rappelé le rapport du Président du GRE sur les travaux de sa quatre-vingt-unième session (document ECE/TRANS/WP.29/GRE/81) et l’a approuvé.

B. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (116e session, 1er-5 avril 2019) (point 3.2 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/GRSG/95.

37. Le Forum mondial a rappelé le rapport du Président du GRSG sur les travaux de sa 116e session (document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/95) et l’a approuvé.

C. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (soixante-cinquième session, 13-17 mai 2019) (point 3.3 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/GRSP/65.

38. Le Forum mondial a rappelé le rapport du Président du GRSP sur les travaux de sa soixante-cinquième session (document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/65) et l’a approuvé.

D. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (soixante-dix-neuvième session, 21-24 mai 2019) (point 3.4 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRPE/79.

39. Le Forum mondial a rappelé le rapport du Président du GRPE sur les travaux de sa soixante-dix-neuvième session (document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/79) et l’a approuvé.

E. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) (troisième session, 3 et 4 juin 2019) (point 3.5 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/GRVA/3.

40. Le Forum mondial a rappelé le rapport du Président du GRVA sur les travaux de sa troisième session (document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/3) et l’a approuvé.

F. Faits marquants des dernières sessions (point 3.6 de l’ordre du jour)

1. Groupe de travail du bruit (GRBP) (soixante‑dixième session, 11-13 septembre 2019) (point 3.6.1 de l’ordre du jour)

41. Le Président du GRBP a rendu compte des résultats obtenus par le Groupe à sa soixante-dixième session (pour plus de détails, voir le rapport correspondant publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRBP/68).

42. Il a annoncé que le GRBP avait adopté une nouvelle série d’amendements au Règlement ONU no 59 (Dispositifs silencieux d’échappement de remplacement) et un projet de rapport technique ainsi que l’amendement no 2 au RTM ONU no 16 (Pneumatiques). Il a également signalé que le groupe de travail informel de l’adhérence sur sol mouillé des pneumatiques usés (IWG WGWT), récemment créé, serait coprésidé par la France et la Commission européenne.

43. Le Président du GRBP a également dit que le Groupe de travail, à la demande du Forum mondial, avait demandé l’avis des administrations routières nationales sur le projet de résolution sur la labellisation des revêtements routiers et que les principales conclusions de l’enquête étaient que :

a) Le projet de résolution, à bien des égards, ne semblait pas pouvoir être mis en œuvre au niveau international ;

b) La poursuite de la labellisation des revêtements n’avait pas suscité un grand intérêt parmi les experts du GRBP ;

c) Le GRBP et le WP.29 ne semblaient pas être les instances appropriées pour examiner cette question, qui dépassait actuellement leur champ de compétences ;

d) La question devait être confiée au Comité européen de normalisation (plus précisément à son Comité technique CEN/TC 227) ou au Comité technique pertinent de l’Organisation internationale de normalisation (ISO), le cas échéant.

44. Le WP.29 a approuvé les conclusions ci-dessus.

45. Enfin, le WP.29 a pris note de la réélection, pour l’année 2020, de MM. S. Ficheux (France) et A. Bocharov (Fédération de Russie) en tant que Président et Vice-Président du GRBP, respectivement.

2. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) (quatrième session, 24-27 septembre 2019) (point 3.6.2 de l’ordre du jour)

46. Le Président du GRVA (Royaume-Uni) a rendu compte au Forum mondial des résultats obtenus à la quatrième session du Groupe (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRVA/4).

47. Le Forum mondial a approuvé la prorogation jusqu’en septembre 2020 du mandat du groupe de travail informel des systèmes actifs de freinage d’urgence (AEBS).

48. Il a également approuvé la prorogation jusqu’en septembre 2021 du mandat de l’Équipe spéciale de la cybersécurité et des questions de sûreté des transmissions sans fil.

49. Le Forum mondial a été informé que M. R. Damm (Allemagne) avait été élu Président du GRVA pour l’année 2020 et que Mme C. Chen (Chine) et M. T. Onoda (Japon) avaient été réélus Vice-Présidents. Il a remercié M. B. Frost pour l’excellent travail qu’il avait accompli en tant que Président du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage depuis 2012, puis du GRVA depuis 2018.

3. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (117esession, 8‑11 octobre 2019) (point 3.6.3 de l’ordre du jour)

50. Le Président du GRSG (Italie) a rendu compte au Forum mondial des résultats obtenus à la 117e session du Groupe (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSG/96).

51. Il a informé le Forum mondial que le GRSG avait décidé de demander le retrait du document ECE/TRANS/WP.29/2019/93, soumis au titre du point 4.7.1 de l’ordre du jour de la session en cours du WP.29, afin de poursuivre l’examen des questions qui y sont traitées.

52. Le WP.29 a noté que le GRSG avait réélu M. A. Erario (Italie) Président et M. K. Hendershot (Canada) Vice-Président pour l’année 2020.

4. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (quatre-vingt-deuxième session, 22-25 octobre 2019) (point 3.6.4 de l’ordre du jour)

53. Le secrétariat, au nom du Président du GRE, a rendu compte des résultats obtenus à la quatre-vingt-deuxième session du Groupe (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRE/82).

54. En particulier, il a informé le WP.29 de l’adoption d’un projet de nouvelle série d’amendements au Règlement ONU no 48, qui rend obligatoire l’utilisation du signal d’arrêt d’urgence. Il a en outre indiqué que le GRE avait décidé de corriger quelques erreurs et omissions dans les nouveaux Règlements ONU simplifiés nos [148], [149] et [150]. Il a rappelé que, conformément au mandat du WP.29, les prescriptions de la version initiale des trois nouveaux Règlements ONU devraient être totalement identiques à celles des Règlements ONU portant sur les dispositifs qui avaient été « gelés » dans le cadre du processus de simplification. Le GRE était donc d’avis que les éventuelles divergences devraient être corrigées au moyen de compléments ou de rectificatifs à la version initiale des nouveaux Règlements ONU, tandis que les modifications majeures ne devraient être apportées que dans le cadre de la série 01 d’amendements et des compléments y relatifs.

55. Le Forum mondial a noté que le GRE avait réélu M. M. Loccufier (Belgique) Président et M. D. Rovers (Pays-Bas) Vice-Président pour l’année 2020.

VI. Accord de 1958 (point 4 de l’ordre du jour)

A. État de l’Accord et des Règlements ONU y annexés (point 4.1 de l’ordre du jour)

56. Le secrétariat a informé le Forum mondial que la dernière mise à jour de l’état de l’Accord de 1958 (sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.27), était disponible en ligne à l’adresse [www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/  
wp29fdocstts.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocstts.html). Le Forum mondial a noté que les Parties contractantes devaient informer le secrétariat de toute modification à apporter au document sur l’état de l’Accord uniquement au moyen de la base de données en ligne nouvellement établie (application 343). Le secrétariat a invité les Parties contractantes qui n’avaient pas encore fait connaître leur point de contact unique, afin d’obtenir une autorisation d’écriture pour la base de données, à le faire dès que possible.

57. Le Forum mondial a pris note de l’adoption d’une nouvelle présentation pour le document ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.27. Seule une mise à jour informelle de la partie II serait disponible sur le site Web pour les sessions de juin et novembre. La partie I et l’annexe I étaient accessibles via l’application 343. Quant au document intégral, il serait publié lors de la session de mars.

B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements ONU annexés à l’Accord de 1958 (point 4.2 de l’ordre du jour)

1. Reproduction de normes privées et renvoi à celles-ci dans les Règlements ONU, les Règlements techniques mondiaux ONU et les Règles de l’ONU (point 4.2.1 de l’ordre du jour)

58. Aucune question n’a été examinée au titre de ce point.

2. Orientations concernant les amendements aux Règlements ONU annexés à l’Accord de 1958 (point 4.2.2 de l’ordre du jour)

59. Aucune question n’a été examinée au titre de ce point.

C. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/74 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/75 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/76 ;  
document informel WP.29-179-08.

60. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre du point 4.3 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour mise aux voix.

61. Le Forum mondial a approuvé le document informel WP.29-179-08 et a demandé au secrétariat de le publier en tant que document officiel pour la prochaine session.

D. Révision 3 de l’Accord de 1958 (point 4.4 de l’ordre du jour)

62. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

E. Élaboration d’une base de données pour l’échange d’informations concernant l’homologation de type (DETA) (point 4.5 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/2019/77 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/78 ;  
 documents informels WP.29-179-09 et WP.29-179-21.

63. Le représentant de l’Allemagne a rendu compte, au nom du Président du groupe de travail informel de la DETA, de la trente-sixième réunion du groupe. Il a mentionné le nombre de Parties contractantes qui avaient déjà notifié au secrétariat l’existence d’un coordonnateur chargé de la DETA et qui avaient accès à la base de données. Il a également présenté les travaux en cours et le calendrier prévu. Enfin, il a informé le WP.29 qu’une fonction de téléchargement automatisé était à l’étude et qu’un espace d’actualités avait été ajouté pour permettre l’échange d’informations entre les autorités d’homologation des différentes Parties contractantes.

64. Tout en soulignant les progrès réalisés dans la mise au point de la DETA, le représentant de la Fédération de Russie a fait part de problèmes techniques rencontrés lors de l’introduction de nouvelles informations. Le représentant de l’Allemagne a proposé d’entrer directement en contact avec le Kraftfahrt Bundesamt (Bureau fédéral de l’automobile allemand), où la DETA était actuellement hébergée. Le représentant de la Suisse a indiqué que les autorités suisses avaient rencontré des problèmes similaires avec la DETA et que ceux-ci avaient été résolus dès que l’organisme allemand en avait été informé.

65. Le Forum mondial a encouragé les groupes de travail à examiner la question soulevée par le groupe de travail informel de la DETA concernant l’usage conjoint de l’identifiant unique et des marques et à donner des orientations sur la manière de procéder, les deux solutions possibles étant les suivantes :

* Option 1 : utiliser l’identifiant unique tout en conservant le marquage et les informations d’installation sur la pièce ;
* Option 2 : utiliser l’identifiant unique seulement pour la marque d’homologation, et offrir un accès libre à la fiche de communication, qui indiquerait également le marquage d’installation nécessaire.

66. Le représentant de la Finlande s’est déclaré favorable à l’option 2, qui autorise le libre accès aux fiches d’homologation de type enregistrées dans la DETA, tandis que le représentant de la Suisse a appuyé l’option 1, étant donné que la marque E, y compris le marquage et les informations d’installation, était bien connue et évitait d’avoir à récupérer des renseignements dans la DETA, ce qui n’était pas toujours possible. Le représentant de l’Autriche, appuyé par l’expert de la FIA, a insisté sur la nécessité de disposer d’informations sur l’installation d’une pièce pendant toute la durée de vie du véhicule, car cela avait son importance dans le cas des pièces de rechange ainsi que pour les contrôles techniques périodiques ou les homologations individuelles de véhicules.

67. Le représentant de l’ETRTO a fait valoir que les fiches de communication pourraient être mal interprétées en cas de libre accès à la DETA et que la question devait donc être examinée plus avant, cet avis étant partagé par le représentant de l’OICA, qui a également signalé un risque de saturation du serveur et d’éventuels problèmes de sécurité.

68. Le représentant de l’Allemagne a précisé que la DETA était déjà conçue de telle sorte que différents niveaux d’accès étaient possibles et a rappelé que la fiche de communication était à distinguer de la déclaration de conformité. Il a proposé que les groupes de travail se penchent sur le contenu de la fiche de communication en vue d’éviter les problèmes de droits de propriété intellectuelle.

F. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRE (point 4.6 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/79 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/80 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/81 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/82 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/125 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/83 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/84 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/85 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/86 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/87 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/88 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/89 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/90 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/91 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/92.

69. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements au titre des points 4.6.1 à 4.6.15 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis au vote de l’AC.1, sous réserve des modifications suivantes :

Point 4.6.3, document ECE/TRANS/WP.29/2019/81, dernière page, tableau A2-1, ligne « Feux de position arrière (paire) (MR) », *remplacer* « 15°/15°» *par* « 15°/10°».

Point 4.6.5, document ECE/TRANS/WP.29/2019/125, modifier le titre comme suit : « Complément 1 à la version originale du Règlement ONU no [149] sur les dispositifs d’éclairage de la route (DER) ».

G. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRSG (point 4.7 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/93 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/94 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/95 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/96 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/97 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/98 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/99 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/100 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/101 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/102.

70. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements au titre des points 4.7.2 à 4.7.10 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour vote, sous réserve des modifications suivantes :

Point 4.7.2, document ECE/TRANS/WP.29/2019/94, *remplacer* dans tout le document « par. 6.15.10.8 » *par* « par. 6.17.10.8 ».

Point 4.7.6, document ECE/TRANS/WP.29/2019/98, *remplacer* dans tout le document « annexe 15 » *par* « annexe 16 ».

Point 4.7.8, document ECE/TRANS/WP.29/2019/100, modifier le titre comme suit : « Complément 3 à la série 07 d’amendements au Règlement ONU no 107 (Véhicules des catégories M2 et M3) ».

70 *bis*. Le Forum mondial a recommandé à l’AC.1 de ne pas voter sur le projet d’amendement soumis au titre du point 4.7.1 de l’ordre du jour.

H. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRSP (point 4.8 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/2019/103 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/104 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/105 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/106 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/107 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/108 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/109 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/110 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/111.

71. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre des points 4.8.1 à 4.8.9 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour vote.

I. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRPE (point 4.9 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/112 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/113 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/127.

72. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre des points 4.9.1 à 4.9.9 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour mise aux voix.

J. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le GRVA (point 4.10 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/2019/114 ;  
document informel WP.29-179-15.

73. Conformément à la recommandation du Président du GRVA, le WP.29 a reporté l’adoption du document ECE/TRANS/WP.29/2019/114 à sa session de mars 2020 et a demandé au secrétariat d’en publier une version révisée reprenant les modifications proposées dans le document informel WP.29-179-15.

K. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU existants, soumis par les groupes de travail (point 4.11 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/115;  
 ECE/TRANS/WP.29/2019/116.

74. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs soumis au titre des points 4.11.1 et 4.11.2 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour mise aux voix.

L. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU existants, soumis par le secrétariat (point 4.12 de l’ordre du jour)

75. Le WP.29 a noté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

M. Examen de propositions de nouveaux Règlements ONU, soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.13 de l’ordre du jour)

76. Le WP.29 a noté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

N. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3), soumises pour examen au Forum mondial par ses groupes de travail (point 4.14 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/117 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/118 ;  
document informel : WP.29-179-06.

77. Le représentant de l’Union européenne a informé le WP.29 que l’UE pourrait voter en faveur du document ECE/TRANS/WP.29/2019/118 s’il était associé au document informel WP.29-179-06.

78. Le Forum mondial a adopté les amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) proposés au titre des points 4.14.1 et 4.14.2.

O. Proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur une spécification commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5) (point 4.15 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/126.

79. Le Forum mondial a approuvé les amendements proposés à la Résolution d’ensemble sur une spécification commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5).

P. Propositions en suspens d’amendements à des Règlements ONU existants, soumises au Forum mondial par ses groupes de travail (point 4.16 de l’ordre du jour)

80. Le WP.29 a noté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

Q. Propositions d’amendements aux Résolutions mutuelles (point 4.17 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/119.

81. Le Forum mondial a approuvé l’amendement 2 à la Résolution mutuelle no 1 (M.R.1) et a noté que celui-ci serait également examiné par le Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3).

VII. Accord de 1998 (point 5 de l’ordre du jour)

82. Le Forum mondial a décidé que les points 5.1 à 5.5 de l’ordre du jour devaient être examinés en détail par le Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3).

VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition dans la réglementation nationale ou régionale des Règlements ONU ou RTM ONU en vigueur (point 6 de l’ordre du jour)

83. Le Forum mondial a décidé de maintenir ce point à son ordre du jour en attendant que de nouveaux exposés soient présentés.

IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Documents informels WP.29-179-20 et WP.29-179-22.

84. Le représentant de la Fédération de Russie, en sa qualité de Coprésident du groupe de travail informel du contrôle technique périodique (PTI), a rendu compte des activités du groupe depuis juin 2019 (WP.29-179-20) et a présenté le document WP.29-179-22, qui contient un aperçu général de la « méthode d’évaluation de la conformité en service ». Il a fait remarquer que, conformément aux principes relatifs au respect de la conformité en service définis par le WP.29, l’évolution vers des systèmes de transport durables devait être envisagée en tenant compte des questions de sécurité. Du fait de leur complexité croissante, il était impératif que les véhicules soient correctement entretenus tout au long de leur vie. Pour que les deux principes susmentionnés soient observés, la conformité continue des véhicules pendant toute leur durée de vie devait être garantie.

85. Le représentant de la Fédération de Russie a énuméré plusieurs procédures visant à assurer la conformité continue du véhicule : contrôle de la conformité de la production et de la conformité en service dans le cadre de l’Accord de 1958 ; surveillance du marché ; et contrôles techniques périodiques et contrôles techniques routiers dans le cadre de l’Accord de 1997. Il a ajouté que les données recueillies dans le cadre de ces procédures pourraient être utilisées par les Parties contractantes pour assurer une bonne gestion de la sécurité. Les liens entre les Accords de 1958 et de 1997 devraient être renforcés et ces deux instruments juridiques internationaux pourraient même être unifiés à l’avenir. Il a rappelé qu’il existait des précédents, tels que le règlement de l’Union douanière sur la sécurité des véhicules à roues.

86. Le représentant de la Fédération de Russie a proposé que la gestion de la conformité intègre les mesures suivantes :

i) Recensement des obligations en matière de conformité et évaluation des risques de non-conformité ;

ii) Planification des activités en vue de faire face aux risques de non‑conformité et d’atteindre les objectifs ;

iii) Planification opérationnelle et contrôle des risques de non‑conformité ;

iv) Évaluation des résultats et établissement de rapports sur la conformité ;

v) Gestion des cas de non-conformité ;

vi) Amélioration continue de la gestion.

87. Il a souligné que l’intégrité et la conformité étaient des principes fondamentaux pour l’élaboration de systèmes de transport durables.

88. Le représentant de la Fédération de Russie a suggéré que les informations tirées des résultats des contrôles techniques périodiques et routiers servent au contrôle de la conformité en service. On pourrait également s’appuyer sur les renseignements fournis par les autorités d’homologation de type, les demandes d’activation de la garantie, les essais de contrôle effectués par les Parties contractantes et les travaux de réparation sous garantie consignés lors des opérations d’entretien.

89. En conclusion, le représentant de la Fédération de Russie a déclaré qu’il faudrait étudier, dans le cadre des groupes de travail, la possibilité d’introduire des prescriptions pour les véhicules en service dans les Règlements ONU pertinents. Les contrôles techniques périodiques et les contrôles techniques routiers pourraient constituer le volet « conformité en service » de ces dispositions. Selon lui, les prescriptions applicables aux véhicules en service ainsi que les méthodes d’essai et d’inspection découlant des Règlements ONU pertinents devaient être intégrées dans les Règles de l’ONU.

90. Il a indiqué que la prochaine tâche consisterait à définir les expressions suivantes :

* Conformité en service (*in-service conformity*) ;
* Respect de la conformité en service (*in-service compliance*) ;
* Conditions normales d’utilisation du véhicule ;
* Durée de vie utile normale du véhicule.

91. Le représentant de la Suède a exprimé son soutien aux travaux en cours au sein du groupe de travail informel PTI. Il a soulevé la question de la manière dont il faudrait procéder pour faire avancer les travaux et proposer des dispositions.

92. Le représentant de l’Italie, en sa qualité de Vice-Président du WP.29, a relevé que le contrôle de la conformité en service faisait intervenir le constructeur et les autorités du pays qui avaient accordé l’homologation de type pour un type de véhicule, tandis que les contrôles techniques périodiques concernaient les véhicules immatriculés dans un pays donné. Il a demandé comment ces deux champs d’application et ces deux juridictions différentes pourraient être conciliés. Le Président du groupe de travail informel a confirmé que ce point était en cours d’examen.

93. Le représentant des Pays-Bas a expliqué pourquoi son gouvernement appuyait les activités du groupe de travail informel. Les Pays-Bas étaient favorables au concept général qui venait d’être présenté. En outre, dans ce pays, les homologations de type et les contrôles techniques périodiques relevaient d’un organisme unique, dont était membre l’intervenant. La gestion des incidences des progrès techniques et des mises à jour réglementaires sur le régime de contrôle technique périodique revêtait donc un intérêt particulier à leurs yeux.

A. État de l’Accord (point 7.1 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.14.

94. Le WP.29 a pris acte du document de synthèse (ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.14) sur l’état de l’Accord et des Règles de l’ONU qui lui sont annexées, qui comprend la liste des Parties contractantes à l’Accord et de leurs autorités administratives et services techniques compétents.

B. Mise à jour des Règles existantes annexées à l’Accord de 1997 (point 7.2 de l’ordre du jour)

95. Aucune nouvelle information n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

C. Amendements à l’Accord de 1997 (point 7.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2017/92/Rev.1 ;  
WP.29-179-10.

96. Le secrétariat a rappelé que les amendements à l’Accord de 1997 examinés par le WP.29 avaient été envoyés par la Fédération de Russie au Bureau des affaires juridiques à New York. Il a présenté le document WP.29-179-10, dans lequel est reproduite la notification envoyée par le Bureau des affaires juridiques concernant l’entrée en vigueur, à compter du 13 novembre 2019, desdits amendements.

D. Établissement de nouvelles Règles annexées à l’Accord de 1997 (point 7.4 de l’ordre du jour)

97. Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

E. Mise à jour de la Résolution d’ensemble no 6 (R.E.6), relative aux prescriptions applicables au matériel d’essai, aux qualifications et à la formation des inspecteurs et à la supervision des centres d’essai (point 7.5 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/120.

98. Le Coprésident du groupe de travail informel du contrôle technique périodique a rappelé l’objet du document ECE/TRANS/WP.29/2019/120 et le fait que ce document était actuellement examiné par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial. Il a indiqué que la proposition d’amendement à la R.E.6 visant à y ajouter des recommandations concernant les contrôles techniques routiers avait été soumise aux groupes de travail afin que ces derniers formulent des observations en fonction de leurs domaines de compétence.

99. Il a annoncé que ce document pourrait être examiné et mis aux voix par l’AC.4 à sa session de mars 2020.

X. Questions diverses (point 8 de l’ordre du jour)

A. Échange d’informations sur les mesures appliquées en cas de défaut et de non-conformité, notamment les systèmes de rappel (point 8.1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Documents informels WP.29-179-07 et WP.29‑179‑17/Rev.1.

100. Le représentant de la CLEPA a présenté le document informel WP.29‑179‑07 et invité chacun à se joindre à la célébration de l’anniversaire de l’association, organisée le 4 décembre 2019 à Bruxelles.

101. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté le document informel WP.29-179-17/Rev.1 et décrit les résultats de la surveillance et du contrôle des autobus exercés par l’État. Il a conclu que la recherche de solutions aux problèmes apparus pendant les essais se poursuivrait et a demandé aux participants de contribuer à formuler des propositions pour aller de l’avant. Ces propositions appelleraient un travail de réflexion sur les Règlements ONU nos 66, 80 et 107. Un rapport complet serait publié au début de 2020.

102. Le représentant de la France s’est félicité de ces travaux, en particulier de ceux relatifs au Règlement ONU no 66.

B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions techniques concernant les véhicules des Règlements ONU et RTM ONU adoptées dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.2 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Document informel WP.29-179-05.

103. Le Secrétaire du WP.1 a informé le WP.29 des progrès réalisés dans l’harmonisation des dispositions de la Convention de Vienne de 1968 relatives à l’éclairage et des Règlements ONU annexés à l’Accord de 1958 relatifs à l’éclairage, tout en signalant que certaines questions n’avaient pas été réglées.

104. Il a présenté le document WP.29-179-05 relatif aux activités de l’équipe spéciale exécutive WP.1/WP.29 visant à renforcer la coopération entre les deux instances. Les États‑Unis ont proposé que le WP.1 et le WP.29 tiennent une réunion conjointe en mars 2020, les deux instances ayant leurs sessions la même semaine. Les deux secrétaires ont convenu de fixer une date pour une telle réunion.

C. Le renforcement de la sécurité des véhicules, troisième pilier du plan mondial lié à la Décennie d’action pour la sécurité routière (point 8.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Documents informels WP.29.179-11, WP.29‑179‑13 et   
WP.29-179-26.

105. Le secrétariat a rendu compte des mesures prises dans le cadre du Forum mondial en ce qui concerne le troisième pilier (ECE/TRANS/WP.29/1095, par. 97).

106. Le représentant de l’OICA a présenté le document informel WP.29‑179‑11 et le manifeste de son organisation. Il a souligné l’engagement ferme pris par l’OICA en faveur de la sécurité routière et déclaré que seule une approche intégrée présenterait des avantages pour améliorer celle-ci. Il a ajouté qu’il incombait aux constructeurs d’offrir au public des véhicules sûrs et abordables et a vivement recommandé aux gouvernements de mettre les constructeurs sur un pied d’égalité en adoptant des prescriptions minimales obligatoires en matière de sécurité sur la base de la liste figurant dans le document informel WP.29‑179‑11.

107. Le représentant du Programme NCAP a salué l’initiative de l’OICA et annoncé que son organisation ferait part de ses observations dans une lettre. Le représentant de l’Allemagne a qualifié cette initiative de mesure importante et déclaré que son pays entendait soutenir les États qui demandaient un appui pour améliorer la sécurité routière. Il a également encouragé d’autres pays à en faire de même. Le représentant de l’Afrique du Sud a félicité l’OICA pour l’accord important et informé le WP.29 que les fabricants sud‑africains avaient déjà modifié leur approche en vue d’imposer juridiquement des règles de sécurité minimales sur la base du manifeste de l’OICA.

108. Le représentant de Consumers International a présenté le projet visant à sensibiliser les consommateurs d’Amérique latine (PESRI) à la sécurité du transport des enfants.

109. Le représentant de la Fédération de Russie a remercié le représentant de Consumers International de son exposé et signalé que son pays avait également fait des efforts considérables pour améliorer la sécurité des enfants pendant leur transport. Il a également fait observer que le WP.29 avait adopté le complément au Règlement ONU no 44, établi à l’initiative de la Fédération de Russie, qui excluait plusieurs adaptateurs des types de dispositifs de retenue pour enfants. Cette initiative avait permis d’accroître la sécurité des enfants pendant leur transport à bord d’un véhicule.

110. Le représentant de Global NCAP a souligné que l’apposition sur les sièges de voiture d’étiquettes contrefaites constituait un problème car elle nuisait aux travaux du Forum mondial. Il a encouragé le WP.29 et son secrétariat à réfléchir à la mise au point de systèmes numériques permettant de vérifier l’authenticité des étiquettes, peut-être avec l’aide de la DETA.

D. Documents destinés à la publication (point 8.4 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Document informel WP.29-179-14.

111. Le Secrétaire du WP.29 a présenté le document informel WP.29‑179‑14 et annoncé que les amendements adoptés en juin 2019 entreraient en vigueur en janvier 2020. Il a précisé que les rectificatifs devaient avoir pour seul objet de corriger les fautes de frappe et ne pas avoir d’incidences sur le fond.

E. Hommages

112. Le Forum mondial a appris que Mme R. Urdhwareshe (Indie) et M. B. Frost (Royaume-Uni) ne participeraient plus à ses sessions. Il les a remerciés pour leur coopération de longue date et pour l’importance de leur contribution à sa réussite, et leur a souhaité une longue et heureuse retraite.

XI. Adoption du rapport (point 9 de l’ordre du jour)

113. Le Forum mondial a adopté le rapport de sa 179e session et ses annexes sur la base d’un projet établi par le secrétariat. Le rapport comprend des sections relatives à la soixante-treizième session du Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1), à la cinquante-septième session du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3) et à la quatorzième session du Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4).

B. Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1)

XII. Constitution du Comité d’administration (AC.1) (point 10 de l’ordre du jour)

114. Sur les 55 Parties contractantes à l’Accord, 40 étaient représentées et ont déclaré constituer le Comité AC.1 pour sa soixante-treizième session, qui s’est tenue le 13 novembre 2019.

115. L’AC.1 a invité le Président du Forum mondial à présider la session.

XIII. Propositions d’amendements et de rectificatifs à des Règlements ONU existants et propositions de nouveaux Règlements − Vote de l’AC.1 (point 11 de l’ordre du jour)

116. Les résultats du vote sur les documents présentés sont indiqués dans les tableaux ci‑après, conformément aux dispositions de l’article 12 et de l’appendice de la révision 3 de l’Accord de 1958 :

| *Amendements à des Règlements existants* | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Règlement no* | *Objet du Règlement* | *Parties contractantes* | | *Document :*  *ECE/TRANS/ WP.29/….* | *Résultat du vote :Pour/ contre/abstentions* | *Statut du document* | *Remarque* |
| *Appliquant le Règlement* | *Représentées et votantes* |  |  |  |  |
| 0 | Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) | 54 | 40 | 2019/74 | 40/0/0 | Complément 1 à la version originale | \* |
| 0 | Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) | 54 | 40 | 2019/75 | 40/0/0 | Complément 1 à la série 01 |  |
| 0 | Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) | 54 | 40 | 2019/76 | 40/0/0 | Proposition de nouvelle série 02 |  |
| 16 | Ceintures de sécurité et dispositifs de retenue ISOFIX et i-Size | 48 | 36 | 2019/104 | 36/0/0 | Proposition de complément 12 à la série 06 | \* |
| 16 | Ceintures de sécurité et dispositifs de retenue ISOFIX et i-Size | 48 | 36 | 2019/105 | 36/0/0 | Proposition de complément 5 à la série 07 | \* |
| 21 | Aménagement intérieur | 48 | 37 | 2019/106 | 37/0/0 | Proposition de complément 4 à la série 01 | \* |
| 29 | Cabines de véhicules utilitaires | 42 | 34 | 2019/107 | 34/0/0 | Proposition de complément 5 à la série 03 | \* |
| 43 | Vitrages de sécurité | 49 | 37 | 2019/95 | 37/0/0 | Proposition de complément 9 à la série 01 | \* |
| 44 | Dispositifs de retenue pour enfants | 45 | 35 | 2019/108 | 35/0/0 | Proposition de complément 17 à la série 04 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 47 | 36 | 2019/84 | 36/0/0 | Proposition de complément 13 à la série 06 | \* |
| 53 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules  de la catégorie L3 | 46 | 35 | 2019/80 | 35/0/0 | Proposition de nouvelle série 03 | \* |
| 53 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules  de la catégorie L3 | 46 | 35 | 2019/85 | 35/0/0 | Proposition de complément 3 à la série 02 | \* |
| 53 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules  de la catégorie L3 | 46 | 35 | 2019/86 | 35/0/0 | Proposition de complément 21 à la série 01 | \* |
| 55 | Pièces mécaniques d’attelage | 45 | 34 | 2019/96 | 34/0/0 | Proposition de complément 8 à la série 01 | \* |
| 58 | Dispositifs de protection antiencastrement arrière | 47 | 36 | 2019/97 | 36/0/0 | Proposition de complément 1 à la série 03 | \* |
| 67 | Véhicules alimentés au GPL | 44 | 33 | 2019/94  tel que modifié par le paragraphe 70 ci-dessus | 33/0/0 | Proposition de nouvelle série 03 | \* |
| 67 | Véhicules alimentés au GPL | 44 | 33 | 2019/98  tel que modifié par le paragraphe 70 ci-dessus | 33/0/0 | Proposition de complément 2 à la série 02 | \* |
| 74 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les cyclomoteurs | 45 | 34 | 2019/79 | 34/0/0 | Proposition de nouvelle série 02 | \* |
| 74 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les cyclomoteurs | 45 | 34 | 2019/87 | 34/0/0 | Proposition de complément 11 à la série 01 | \* |
| 80 | Résistance des sièges et de leurs ancrages (autobus) | 44 | 35 | 2019/103 | 35/0/0 | Proposition de série 04 | \* |
| 83 | Émissions des véhicules M1 et N1 | 46 | 35 | 2019/127 | 35/0/0 | Proposition de complément 10 à la série 07 | \* |
| 85 | Mesure de la puissance nette et de la puissance maximale sur 30 minutes | 47 | 36 | 2019/112 | 36/0/0 | Proposition de complément 10 | \* |
| 86 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules agricoles | 42 | 33 | 2019/88 | 33/0/0 | Proposition de complément 2 à la série 01 | \* |
| 98 | Projecteurs de véhicules munis de sources lumineuses à décharge | 47 | 37 | 2019/89 | 37/0/0 | Proposition de complément 1 à la série 02 | \* |
| 107 | Véhicules des catégories M2 et M3 | 49 | 36 | 2019/99 | 36/0/0 | Proposition de complément 8 à la série 06 | \* |
| 107 | Véhicules des catégories M2 et M3 | 49 | 36 | 2019/100  tel que modifié par le paragraphe 70 ci-dessus | 36/0/0 | Proposition de complément 3 à la série 07 | \* |
| 107 | Véhicules des catégories M2 et M3 | 49 | 36 | 2019/101 | 36/0/0 | Proposition de complément 2 à la série 08 | \* |
| 112 | Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique | 52 | 39 | 2019/90 | 39/0/0 | Proposition de complément 1 à la série 02 | \* |
| 113 | Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique | 52 | 39 | 2019/91 | 39/0/0 | Proposition de complément 1 à la série 03 | \* |
| 115 | Systèmes d’adaptation au GPL et au GNC | 51 | 37 | 2019/113 | 37/0/0 | Proposition de complément 9 | \* |
| 116 | Dispositifs antivol et systèmes d’alarme | 52 | 38 | 2019/102 | 38/0/0 | Proposition de complément 7 | \* |
| 123 | Systèmes d’éclairage avant actifs | 52 | 39 | 2019/92 | 39/0/0 | Proposition de complément 1 à la série 02 | \* |
| 129 | Dispositifs améliorés de retenue pour enfants | 54 | 39 | 2019/109 | 39/0/0 | Proposition de complément 3 à la série 03 | \* |
| 135 | Essai de choc latéral contre un poteau | 55 | 40 | 2019/110 | 40/0/0 | Proposition de complément 2 à la version originale | \* |
| 135 | Essai de choc latéral contre un poteau | 55 | 40 | 2019/111 | 40/0/0 | Proposition de complément 2 à la série 01 | \* |
| 148 | Dispositifs de signalisation lumineuse | 55 | 40 | 2019/81  tel que modifié par le paragraphe 69 ci-dessus | 40/0/0 | Proposition de complément 1 à la version originale | \* |
| 149 | Dispositifs d’éclairage de la route | 55 | 40 | 2019/82 | 40/0/0 | Proposition de complément 1 à la version originale | \* |
| 149 | Dispositifs d’éclairage de la route | 55 | 40 | 2019/125  tel que modifié par le paragraphe 69 ci-dessus | 40/0/0 | Proposition de complément 1 à la version originale | \* |
| 150 | Dispositifs rétroréfléchissants | 55 | 40 | 2019/83 | 40/0/0 | Proposition de complément 1 à la version originale | \* |
| *Rectificatifs à des Règlements existants* | | | | | | | |
| *Règlement n°* | *Sujet du Règlement* | *Parties contractantes* | | *Document :*  *ECE/TRANS/ WP.29/….* | *Résultat du vote :* *Pour/contre/ abstentions* | *Statut du document* | *Remarque* |
| *Appliquant le Règlement* | *Représentées et votantes* |  |  |  |  |
| 17 | Résistance mécanique des sièges | 49 | 37 | 2019/115 | 37/0/0 | Proposition de rectificatif 1 à la série 08 | \* |
| 17 | Résistance mécanique des sièges | 49 | 37 | 2019/116 | 37/0/0 | Proposition de rectificatif 1 à la série 09 | \* |

\* L’Union européenne votant au nom de ses États membres.

C. Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3)

XIV. Constitution du Comité exécutif (AC.3) (point 12 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Document informel WP.29-179-16.

117. La cinquante-septième session du Comité exécutif (AC.3) s’est tenue le 13 novembre 2019 sous la présidence du représentant des États‑Unis d’Amérique. Parmi les 38 Parties contractantes à l’Accord, 14 ont pris part à la session : Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, Saint-Marin, Tunisie, Turquie et Union européenne (représentant les États membres suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume‑Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède).

XV. Suivi de la mise en œuvre de l’Accord de 1998 : Rapports des Parties contractantes sur la transposition des RTM ONU et de leurs amendements dans la législation nationale ou régionale (point 13 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.26 ;  
document informel : WP.29-179-12.

118. L’AC.3 a pris note de l’état, au 6 novembre 2019, de l’Accord, du Registre mondial et du Recueil des règlements admissibles (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.26), de l’état des priorités de l’Accord de 1998 (sur la base du document WP.29-176-04 tel qu’il est reproduit à l’annexe II du présent rapport) et des questions sur lesquelles l’échange de vues devrait être poursuivi. L’AC.3 a pris note de ce que toutes les notifications et les rapports obligatoires sur le processus de transposition envoyés au secrétariat par l’intermédiaire des missions permanentes à Genève étaient accessibles en ligne à l’adresse <https://wiki.unece.org/display/TRAN/Home>. Il a décidé que les rapports et notifications susmentionnés seraient toujours envoyés par l’intermédiaire des missions permanentes à Genève et directement par courrier électronique au secrétariat ([edoardo.gianotti@un.org](mailto:edoardo.gianotti@un.org)), afin de permettre l’actualisation du document sur l’état d’avancement de la mise en œuvre de l’Accord. Enfin, l’AC.3 a demandé aux représentants de fournir au secrétariat les coordonnées de leurs points de contact chargés de l’Accord, lesquels sont nommés par leurs autorités nationales pour établir les rapports et les notifications, afin que chacun puisse être informé des renseignements échangés sur le site Web susmentionné.

XVI. Examen et vote par le Comité exécutif de projets de RTM ONU et/ou de projets d’amendements à des RTM ONU existants, s’il y a lieu (point 14 de l’ordre du jour)

A. Proposition de nouveau RTM ONU (point 14.1 de l’ordre du jour)

119. Aucune nouvelle proposition de nouveau RTM ONU n’a été soumise au titre de ce point de l’ordre du jour.

B. Proposition d’amendement 4 au RTM ONU no 2 (sur la méthode de mesure applicable aux motocycles équipés d’un moteur à allumage commandé ou d’un moteur à allumage par compression en ce qui concerne les émissions de gaz polluants, les émissions de CO2 et la consommation de carburant) (point 14.2 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/2019/121 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/122 ;  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36.

120. La proposition d’amendement 4 au RTM ONU no 2 sur la méthode de mesure applicable aux motocycles équipés d’un moteur à allumage commandé ou d’un moteur à allumage par compression en ce qui concerne les émissions de gaz polluants, les émissions de CO2 et la consommation de carburant (ECE/TRANS/WP.29/2019/121, ECE/TRANS/WP.29/2019/122 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36) a été soumise pour examen et mise aux voix compte tenu de la modification suivante dans le document ECE/TRANS/WP.29/2019/121 :

Au paragraphe 3.4.3.1 de l’annexe 1, « 1,225 Pa » *doit se lire* « 1,225 kPa ».

121. La proposition a été adoptée le 13 novembre 2019 par consensus des Parties contractantes, présentes et votantes, suivantes : Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, Tunisie, Turquie et Union européenne (représentant les États membres suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays‑Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède).

122. Les représentants de Saint-Marin se sont abstenus.

XVII. Examen des règlements techniques à inclure dans le Recueil des RTM ONU admissibles, s’il y a lieu (point 15 de l’ordre du jour)

123. Le Président de l’AC.3 a rappelé aux représentants des Parties contractantes à l’Accord d’adresser au secrétariat des lettres pour demander officiellement le maintien des règlements admissibles dont la durée de validité (5 ans) expirerait l’année prochaine.

XVIII. Examen des propositions d’amendements aux Résolutions mutuelles (point 16 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/119 ;  
WP.29-179-16.

124. Soumise pour examen et mise aux voix, la proposition d’amendement 2 à la Résolution mutuelle no 1 de l’Accord de 1958 et de l’Accord de 1998 (R.M.1) (ECE/ TRANS/WP.29/2019/119) a été adoptée le 13 novembre 2019 par consensus des Parties contractantes, présentes et votantes, suivantes : Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, Turquie et Union européenne (représentant les États membres suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume‑Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède).

125. Les représentants de la Tunisie et des États-Unis d’Amérique se sont abstenus.

XIX. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM ONU qui n’ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s’il y a lieu (point 17 de l’ordre du jour)

126. Les Parties contractantes n’ont pas demandé d’orientations supplémentaires au titre de ce point de l’ordre du jour, en dehors des débats qui ont eu lieu au titre du point 18.

XX. Échange d’informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 18 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/2 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/31/Rev.1.

127. L’AC.3 a noté que le GRSP présenterait ses thèmes prioritaires après sa réunion de décembre 2019.

XXI. État d’avancement de l’élaboration de nouveaux RTM ONU ou d’amendements à des RTM ONU existants (point 19 de l’ordre du jour)

A. RTM ONU no 1 (Serrures et organes de fixation des portes)  (point 19.1 de l’ordre du jour)

128. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour. L’AC.3 a décidé de maintenir ce point à l’ordre du jour dans l’attente d’une nouvelle proposition.

B. RTM ONU no 2 (Cycle d’essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles ) (point 19.2 de l’ordre du jour)

129. Le représentant de l’Union européenne a remercié l’AC.3 d’avoir mis aux voix l’amendement 4 au RTM ONU no 2 au titre du point 14.2 de l’ordre du jour. Il a souligné que deux niveaux d’exigence avaient été prévus dans l’amendement 4 afin de refléter les divergences entre les différentes régions qui participent aux travaux d’élaboration du RTM ONU. Le groupe de travail informel EPPR s’emploierait à présent à incorporer l’amendement 4 au RTM ONU no 2 dans un Règlement ONU équivalent pour les véhicules de la catégorie L. Le représentant a ajouté que le groupe de travail informel rendrait les prescriptions applicables à d’autres catégories lors de la prochaine étape de la discussion.

C. RTM ONU no 3 (Systèmes de freinage des motocycles) (point 19.3 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/AC.3/47.

130. Le représentant de l’Italie a rendu compte des progrès réalisés sur la voie de l’harmonisation entre les dispositions du RTM ONU no 3 et celles du Règlement ONU no 78, dans le cadre du mandat (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/47). Il a annoncé que le GRVA avait adopté une proposition d’amendement au RTM ONU no 3, ainsi que le rapport technique correspondant, et que l’AC.3 examinerait ces deux documents en mars 2020. Il a remercié les Parties contractantes ayant participé à l’élaboration de cet amendement. Il a ajouté que ces travaux pourraient déboucher sur des amendements au Règlement ONU no 78, que l’expert de l’IMMA s’est proposé de soumettre à l’examen du GRVA à sa cinquième session.

D. RTM ONU no4 (Procédure mondiale harmonisée d’homologation des véhicules utilitaires lourds) (point 19.4 de l’ordre du jour)

131. Le représentant des États-Unis d’Amérique a informé l’AC.3 de l’état d’avancement des travaux menés par son pays concernant la proposition de nouvelles normes fédérales relatives aux émissions de polluants des véhicules utilitaires lourds. Une proposition devrait être publiée en 2020 et une règle définitive devrait être adoptée en 2021. Il a expliqué que les États-Unis d’Amérique étudiaient la possibilité de s’inspirer d’une partie des prescriptions du RTM ONU no 4 pour élaborer cette proposition, par exemple pour les véhicules utilitaires lourds hybrides.

E. RTM ONU no5 (Systèmes d’autodiagnostic) (point 19.5 de l’ordre du jour)

132. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour. L’AC.3 a décidé de maintenir ce point à l’ordre du jour dans l’attente d’une nouvelle proposition.

F. RTM ONU no 6 (Vitrages de sécurité) (point 19.6 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/41 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/AC.3/52 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/123.

133. Le représentant de la République de Corée a rendu compte de l’état d’avancement des travaux du groupe de travail informel des vitrages de toit panoramique visant à élaborer un amendement au RTM ONU no 6.

134. L’AC.3 a noté que le groupe de travail travaillait à l’élaboration d’un projet de résolution mutuelle no [4] sur les zones à impression céramique dans le cadre du mandat, des amendements au RTM ONU no 6 étant considérés comme prématurés.

135. Le représentant de la République de Corée a également présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2019/123, qui est une demande d’autorisation d’élaborer un amendement au RTM ONU no 6 sur les vitrages de sécurité. Il a expliqué que l’autorisation comprenait la proposition d’amendement visant à exclure de la zone I le masque opaque éventuel dans la zone d’essai sur le pare-brise des véhicules des catégories 1-2 et 2, qui servait à l’installation de dispositifs tels que les détecteurs de pluie, le rétroviseur intérieur ou les capteurs des véhicules autonomes.

136. L’AC.3 a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2019/123 et prié le secrétariat d’établir le document de l’AC.3 correspondant.

G. RTM ONU no 7 (Appuie-tête) (point 19.7 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2014/86 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2012/34 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2011/86 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/2010/136 ;  
 ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25 et Rev.1.

137. Le représentant du Japon, en sa qualité de responsable technique, a rendu compte de l’état d’avancement des travaux du groupe de travail informel sur la phase 2 du RTM ONU no 7 (Appuie-tête). Il a expliqué que le groupe de travail informel avait fait une proposition qui avait permis de supprimer plusieurs crochets et donc de résoudre les principaux problèmes. Il a ajouté que le projet d’amendement prévoyait des critères de blessure fondés sur les critères de blessure à la nuque, c’est-à-dire relatifs à la flexion et à l’extension du haut et du bas du cou, ainsi qu’une méthode permettant de déterminer la hauteur de l’appuie-tête en fonction du point de contact avec la tête. Il a conclu en disant que la proposition serait examinée plus en détail à la session de décembre 2019 du GRSP et qu’elle serait complétée par le rapport d’activité final.

138. Le représentant du Royaume-Uni a expliqué qu’une proposition d’amendement à la Résolution mutuelle no 1 visait à ajouter dans cette résolution des schémas de configuration et des spécifications relatifs au mannequin BioRID. Il a cependant indiqué que la principale difficulté tenait au risque d’atteintes aux droits de propriété intellectuelle concernant les spécifications mentionnées ci-dessus et les limitations imposées de ce fait à l’utilisation de ces spécifications par le public. Il a conclu en annonçant que les travaux se poursuivraient sur la base d’une étroite coopération entre le secrétariat et le fabricant des mannequins et qu’un avertissement serait rédigé pour ajout aux schémas, puis supprimé une fois l’amendement adopté par le WP.29 et l’AC.3.

H. RTM ONU no 8 (Systèmes de contrôle électronique de la stabilité directionnelle) (point 19.8 de l’ordre du jour)

139. Le représentant de la République de Corée a rappelé qu’à la quatrième session du GRVA, des discussions avaient été engagées sur la série d’essais Sinus avec palier, visant à vérifier la stabilité directionnelle du véhicule, prévue par le Règlement no 140 (ESC) ainsi que par le RTM ONU no 8 (ESC). Il a confirmé que la République de Corée présenterait une demande d’autorisation d’amendement au RTM no 8 à la prochaine session de l’AC.3.

I. RTM ONU no 9 (Sécurité des piétons) (point 19.9 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31 ;  
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2012/2 ;  
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2014/5 ;  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/45 ;  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/45/Rev.1 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2018/162.

140. L’expert de la République de Corée a rendu compte à l’AC.3 des progrès réalisés par le groupe de travail informel des dispositifs actifs de protection du piéton. Il a signalé que la cinquième réunion du groupe de travail informel s’était tenue à Londres, en septembre 2019, et a annoncé que le groupe était sur le point de commencer à rédiger des projets d’amendements en s’inspirant d’un projet de structure encore à l’étude, et qu’une prochaine réunion du groupe de travail était prévue en mars 2020 en Suède.

J. RTM ONU no 10 (Émissions hors cycle) (point 19.10 de l’ordre du jour)

141. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour. L’AC.3 a décidé de maintenir ce point à l’ordre du jour dans l’attente d’une nouvelle proposition.

K. RTM ONU no 11 (Émissions des moteurs des tracteurs agricoles et forestiers et des engins mobiles non routiers) (point 19.11 de l’ordre du jour)

142. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour. L’AC.3 a décidé de maintenir ce point à l’ordre du jour dans l’attente d’une nouvelle proposition.

L. RTM ONU no 12 (Commandes, témoins et indicateurs des motocycles) (point 19.12 de l’ordre du jour)

143. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour. L’AC.3 a décidé de maintenir ce point à l’ordre du jour dans l’attente d’une nouvelle proposition.

M. RTM ONU no 13 (Véhicules à hydrogène et à pile à combustible − Phase 2) (point 19.13 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/AC.3/49.

144. La représentante des États-Unis d’Amérique, s’exprimant au nom du Président du groupe de travail informel de la phase 2 du RTM ONU no 13, et du GRSP, a fait part à l’AC.3 des progrès réalisés par le groupe. Elle a rendu compte de la réunion du groupe qui s’était tenue du 6 au 9 novembre 2019 à Stuttgart (Allemagne) et a expliqué que, dans le cadre de la phase 2 du RTM ONU, les équipes spéciales et les sous-groupes du groupe de travail informel étudiaient des questions telles que l’extension du champ d’application du RTM ONU aux véhicules utilitaires lourds et aux autobus, la compatibilité des matériaux, la rupture des citernes sous contrainte, les paramètres des essais au feu ainsi que la clarification des procédures d’essai actuelles prévues par le RTM. Elle a ajouté que, dans l’ensemble, le groupe de travail était sur la bonne voie, mais que certains points s’étaient avérés plus complexes et plus délicats, et que des travaux supplémentaires pourraient être nécessaires. Elle a dit également que les équipes spéciales poursuivraient leurs travaux sur les véhicules utilitaires lourds et les autobus, les prescriptions relatives aux embouts de ravitaillement, les essais au feu et les recommandations relatives aux procédures d’essai. En outre, les sous-groupes travaillaient sur des questions telles que la pression d’éclatement initiale, la compatibilité des matériaux et la fissuration par corrosion sous contrainte due à un gaz humide.

N. RTM ONU no 14 (Choc latéral contre un poteau) (point 19.14 de l’ordre du jour)

145. L’AC.3 a rappelé les débats du groupe au sujet des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral. Il a rappelé aussi que la présidence du groupe de travail informel de l’harmonisation des mannequins d’essai de choc latéral était vacante. Il a en outre souligné que les caractéristiques techniques et les schémas des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral continuaient de faire défaut aux services techniques, ce qui entraînait des incohérences dans les résultats des essais. Toutefois, les difficultés liées aux incertitudes juridiques concernant les questions de droit d’auteur avaient récemment été résolues pour la jambe d’essai piéton souple (FlexPLI) (voir par. 158 ci-dessous) et une approche similaire était envisagée pour d’autres mannequins.

O. RTM ONU no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers − Phase 2) (point 19.15 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/39 ;  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/44.

146. Le représentant de l’UE a informé l’AC.3 des derniers progrès accomplis dans l’élaboration du RTM ONU no 15. Il a expliqué que le groupe de travail informel WLTP était en train de rédiger l’amendement 6 au RTM ONU no 15, qui contenait quelques-unes des modifications apportées dans le cadre de la transposition des dispositions du RTM ONU no 15 dans un Règlement ONU, et que ce processus de transposition avait mobilisé beaucoup de ressources du groupe.

P. RTM ONU no 16 (Pneumatiques) (point 19.16 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/48.

147. Le représentant de la Fédération de Russie, au nom du Président du groupe de travail informel du Règlement technique mondial de l’ONU sur les pneumatiques, a indiqué que le Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP), à sa soixante‑dixième session en septembre 2019, avait adopté le projet d’amendement 2 au RTM ONU no 16 et que ce projet serait soumis à la session de mars 2020 de l’AC.3. Il a fait remarquer que le projet d’amendement avait été élaboré par le groupe de travail informel et a remercié de leur participation les représentants du Canada, de la Chine, des États-Unis d’Amérique, du Japon, des Pays-Bas et de l’industrie du pneumatique et de l’automobile.

Q. RTM ONU no 17 (Émissions de gaz de carter et émissions par évaporation des véhicules à moteur à deux ou trois roues) (point 19.17 de l’ordre du jour)

148. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour. L’AC.3 a décidé de maintenir ce point à l’ordre du jour dans l’attente d’une nouvelle proposition.

R. RTM ONU no 18 (Systèmes d’autodiagnostic des véhicules à moteur à deux ou trois roues) (point 19.18 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36/Rev.1 ;  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36.

149. Le représentant de l’Union européenne a rendu compte des derniers progrès accomplis dans l’élaboration du système OBD phase 2 dans le cadre du RTM ONU no 18. Il a expliqué que le travail avait été divisé en deux phases. La phase 1 avait été achevée à temps pour la session du GRPE de mai 2019, au cours de laquelle un document informel avait été présenté. La phase 2 était toujours en cours et un consensus ne s’était pas encore dégagé sur certains points tels que les prescriptions relatives au rapport d’efficacité en service, l’accès aux données OBD et les dispositions administratives. Il a également informé les participants à la session qu’un nouvel amendement au RTM ONU no 18 devait être présenté à la session de novembre 2020 de l’AC.3.

S. RTM ONU no 19 (Procédure de mesure des émissions par évaporation dans le cadre de la procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP EVAP)) (point 19.19 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/AC.3/39 ;  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/44.

150. Le représentant de l’Union européenne a informé les participants à la session que l’amendement 3 au RTM ONU no 19 avait été soumis comme document de travail pour la session du GRPE de janvier 2020. Il a expliqué que le nouvel amendement portait sur des questions liées à la transposition de la procédure WLTP dans un Règlement ONU, telles que l’adaptation du champ d’application (pour inclure tous les véhicules fonctionnant à l’essence) et contenait une nouvelle annexe facultative sur la méthode de vérification de la conformité de la production.

T. RTM ONU no 20 (Sécurité des véhicules électriques) (point 19.20 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/AC.3/50/Corr.1 ;  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/50.

151. La représentante des États-Unis d’Amérique, au nom du Président du groupe de travail informel de la sécurité des véhicules électriques (phase 2 du RTM ONU no 20), et du GRSP, a informé le Comité exécutif de l’état d’avancement des travaux du groupe. Elle a indiqué que le groupe s’était réuni à Tokyo du 11 au 13 juin 2019, qu’un rapport officiel de la réunion était en cours d’élaboration et qu’une fois examiné par le GRSP, il serait soumis à l’AC.3. Elle a précisé que le groupe de travail avait traité des questions telles que l’emballement thermique, les vibrations des batteries et la sécurité en cas d’immersion dans l’eau. Enfin, elle a annoncé que la prochaine réunion se tiendrait à Berlin, la première semaine de décembre 2019.

U. Projet de RTM ONU sur les véhicules routiers à moteur silencieux (point 19.21 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/33.

152. La représentante des États-Unis d’Amérique, au nom du Président du groupe de travail informel chargé du Règlement technique mondial sur les véhicules à moteur silencieux, a rappelé que les travaux du groupe de travail informel avaient été suspendus en attendant l’examen de plusieurs demandes relatives à la norme fédérale de sécurité automobile no 141 (FMVSS) sur le niveau sonore minimum des véhicules hybrides et des véhicules électriques. Elle a indiqué qu’une seule demande avait été examinée jusqu’à présent. Selon ses estimations, en septembre 2019, 50 % de tous les véhicules hybrides et électriques aux États-Unis d’Amérique étaient conformes à la norme FMVSS no 141, et ce chiffre atteindrait 100 % en septembre 2020.

V. Projet de RTM ONU sur les émissions en conditions réelles de conduite au niveau mondial (point 19.22 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/AC.3/51 ;  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/54 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/72.

153. Le représentant de l’Union européenne a informé les participants à la session des progrès rapides accomplis dans l’élaboration d’un nouveau RTM ONU sur les émissions en conditions réelles de conduite au niveau mondial. Il a expliqué que la dernière réunion du groupe de travail informel des émissions en conditions réelles de conduite (GRDE), qui s’était tenue à Séoul en octobre 2019, avait constitué un cadre approprié pour rédiger le nouveau RTM ONU et le Règlement ONU élaboré en parallèle. Le groupe de travail informel des émissions en conditions réelles de conduite prévoyait un vote sur le nouveau RTM ONU à la session de l’AC.3 de novembre 2020. Il serait demandé au Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) de renouveler le mandat du groupe de travail GRDE pour la phase 2, afin de tenir compte de la demande d’une Partie contractante concernant l’adoption de dispositions particulières pour la conduite sur des itinéraires habituels.

W. Projet de RTM ONU sur la détermination de la puissance des véhicules électriques (Véhicules électriques et environnement) (point 19.23 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/AC.3/46 ;  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/40 ;  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/32 ;  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/53 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2014/81 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/33 ;  
ECE/TRANS/WP.29/2019/124.

154. Le représentant du Canada, Secrétaire du groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement, a informé le WP.29 des dernières activités relatives à l’élaboration du nouveau RTM ONU sur la détermination de la puissance des véhicules électriques. Il a expliqué qu’en raison de nouveaux essais de validation, il avait été nécessaire de demander un délai d’une année dans l’autorisation révisée (ECE/TRANS/WP.29/2019/124), une proposition à l’AC.3 étant désormais attendue pour la session de novembre 2020.

155. L’AC.3 a approuvé la révision apportée à l’autorisation d’élaborer un nouveau RTM ONU relatif à la détermination de la puissance des véhicules électriques (ECE/TRANS/WP.29/2019/124) et prié le secrétariat de la publier en tant que révision 1 au document ECE/TRANS/WP.29/AC.3/53.

156. Le représentant du Canada a également informé les participants des autres activités menées par le groupe de travail informel EVE sur la durabilité des batteries des véhicules, le groupe de travail comptant soumettre une proposition au GRPE en janvier 2020. À la réunion du GRPE de mai 2019, le groupe de travail avait fait remarquer qu’un RTM ONU sur la durabilité des batteries des véhicules électriques pourrait être élaboré et inclure les concepts de modélisation de la durée de vie des batteries, les facteurs de détérioration et les vérifications de la conformité en service. Cette approche avait été confirmée à la réunion du groupe de travail tenue en octobre 2019 à Bruxelles. Le représentant du Canada a ajouté que le groupe de travail continuait d’affiner ce point de vue afin de coordonner l’élaboration d’une proposition.

157. Enfin, le représentant du Canada a expliqué que le secrétariat de la CEE avait dirigé des échanges avec d’autres organes de la CEE concernant l’élaboration d’une méthode de calcul de la consommation d’énergie. Il avait informé le groupe de travail informel EVE, à sa trente-deuxième réunion, que le Groupe d’experts de l’efficacité énergétique avait présenté dans son plan de travail un projet pilote qui prévoyait des activités communes entre le groupe EVE et le Groupe d’experts. Il avait souligné que le projet pilote pourrait porter sur les paramètres de recharge des véhicules électriques et les émissions en amont. Il avait indiqué que le Groupe d’experts souhaitait avoir l’appui du groupe EVE pour développer ces travaux, en particulier pour quantifier les données d’émission dans le cadre de la recharge des véhicules électriques.

XXII. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s’engager ou se poursuivre (point 20 de l’ordre du jour)

A. Harmonisation des dispositions relatives aux chocs latéraux (point 20.1 de l’ordre du jour)

1. Mannequins utilisés pour les essais de choc latéral (point 20.1 a) de l’ordre du jour)

158. Le Président de l’AC.3 a rappelé que les droits de propriété intellectuelle étaient détenus par les fabricants de mannequins, ce qui avait empêché d’ajouter les mannequins dans la Résolution mutuelle no1 par le passé. Il a souligné les bons résultats obtenus au cours des travaux de la phase 2 du RTM ONU no 9 relatifs à la jambe d’essai piéton souple (FlexPLI), le fabricant des mannequins ayant fourni l’ensemble des schémas de l’instrument d’essai et accepté que l’avertissement concernant les droits de propriété intellectuelle en soit retiré, ce qui avait été fait après que l’AC.3 avait accepté l’amendement proposé dans le cadre de la phase 2.

2. Choc latéral contre poteau (point 20.1 b) de l’ordre du jour)

159. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour.

B. Caractéristiques de la machine 3-D H (point 20.2 de l’ordre du jour)

160. Le représentant de l’Espagne a informé l’AC.3 que les travaux du groupe de travail informel visant à définir les caractéristiques de la machine 3‑D H étaient en cours. Il a ajouté que le groupe examinait actuellement une proposition d’amendement à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) en vue de présenter un document officiel à la session de mai 2020 du GRSP.

C. Enregistreur de données de route (point 20.3 de l’ordre du jour)

161. Le Président du GRSG a rappelé que cette question avait été examinée au titre du point 2.3 de l’ordre du jour (voir par. 35 ci-dessus).

XXIII. Questions diverses (point 21 de l’ordre du jour)

162. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour.

D. Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4)

XXIV. Constitution du Comité d’administration et élection du Bureau pour l’année 2019 (point 22 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Document informel :

163. Le Comité d’administration (AC.4) ne s’est pas réuni, comme l’avait confirmé l’AC.2 à sa 131e session.

XXV. Amendements à des Règles annexées à l’Accord de 1997 (point 23 de l’ordre du jour)

164. Aucune information supplémentaire n’a été communiquée en plus de celles données au titre du point 7.2 de l’ordre du jour (voir par. 95 ci‑dessus).

XXVI. Élaboration de nouvelles Règles à annexer à l’Accord de 1997 (point 24 de l’ordre du jour)

165. Aucune information supplémentaire n’a été communiquée en plus de celles données au titre du point 7.4 de l’ordre du jour (voir par. 97 ci‑dessus).

XXVII. Questions diverses (point 25 de l’ordre du jour)

166. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour.

Annexe I

[*Anglais seulement*]

List of informal documents (WP.29-179-…) distributed without a symbol during the 179th session

| *No. WP.29-179-* | *Transmitted by* | *Agenda item* | *Language* | *Title* | *Follow-up* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | Secretariat | 2.2. | E | WP.29, Working Parties, Informal Working Groups and Chairmanship | (b) |
| 2 | Secretariat | 2.2. | E | Calendar of meetings for 2020 | (b/c) |
| 3 | Secretariat | 1. | E | 179th WP.29 running-order | (b) |
| 4 | Secretariat | 1. | E | Consolidated annotated agenda | (b) |
| 5 | WP.1 | 8.2 | E | Collaboration and common approaches between WP.1-WP.29 on automated vehicles | (d) |
| 6 | Netherlands | 4.14.2 | E | Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2019/118 | (a) |
| 7 | CLEPA | 8 | E | Future as we move – Shaping solutions for mobility | (d) |
| 8 | IWG on IWVTA | 4.3. | E | Report to the 179th WP.29 session from the 31st IWVTA IWG meeting | (a) |
| 9 | IWG on DETA | 4.5. | E | Report to WP.29 from 36th IWG on DETA meeting | (d) |
| 10 | Secretariat | 7.3. | E | Notification of entry into force of amendments to the 1997 Agreement | (d) |
| 11 | OICA | 8.3 | E | Global Road Safety - OICA Manifesto | (d) |
| 12 | Secretariat | 5.1 and 13 | E | Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates | (d) |
| 13 | Secretariat | 8.3 | E | The Inland Transport Committee and the Road Safety Progress Report of the ECE Road Safety Action Plan  (2011-2020) | (d) |
| 14 | Secretariat | 8.4 | E | Adopted proposals, amendments, corrigenda and new UN Regulations and situation of their entry into force | (d) |
| 15 | GRVA | 4.10.1. | E | Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2019/114 | (a) |
| 16 | Secretariat | 12-16 | E | Establishment of the Executive Committee (AC.3) and vote | (d) |
| 17 | Russian Federation | 8.1 | E | The results of the state surveillance of buses | (d) |
| 18 | FIA | 2.3 | E | Consumer views on automated and connected vehicles | (d) |
| 19 | IWG on EDR/DSSAD | 2.3 | E | Comparison between Event Data Recorder (EDR) and Data Storage System for Automated Driving (DSSAD) | (d) |
| 20 | IWG on PTI | 7 | E | Report to WP.29 about results of the 15th meeting of the Informal Working Group on Periodical Technical Inspections | (d) |
| 21 | IWG on DETA | 4.5 | E | Report to 179th WP.29 session from the 36th IWG on DETA meeting | (d) |
| 22 | IWG on PTI | 7 | E | General Overview of in-service compliance assessment | (d) |
| 23 | CLEPA | 2.3 | E | Proposal for a draft Amendment to the Framework document on automated/autonomous vehicles ECE/TRANS/WP.29/2019/34rev1 | (e) |
| 24 | TF CS/OTA | 2.3 | E | Report on the test phase for Software Updates of the Task Force on Cyber Security and Over-the-air issues | (d) |
| 25 | IWG on FRAV | 2.3 | E | Proposal for a Corrigendum to the Framework document on automated/autonomous vehicles ECE/TRANS/WP.29/2019/34rev1 | (e) |
| 26 | CI/Global NCAP | 8.3 | E | Child restraint systems in Latin America | (d) |
| 27 | CEN / ISO | 2.3 | E | Practicable workable cybersecurity for connected vehicles through the use of CEN\_ISO Standards | (d) |
| 28 | CEN / ISO | 2.3 | E | How ISO 21217 works | (d) |
| 29 | CEN / ISO | 2.3 | E | ISO 21177 | (d) |
| 30 | CEN / ISO | 2.3 | E | ISO 21217 | (d) |
| 31 | CEN / ISO | 2.3 | E | ISO TS 21185 | (d) |
| 32 | CEN / ISO | 2.3 | E | ISO TS 21184 | (d) |

*Notes:*(a) Issue as official document for the next session.

(b) Adopted.

(c) Continue consideration at the next session.

(d) Consideration completed or to be superseded

(e) Referred to GRSP for further elaboration.

Annexe II

[*Anglais seulement*]

Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates[[2]](#footnote-3)\*

Situation on priorities and proposals to develop UN GTRs as of 6 November 2019

**GRVA**

| *Item* | *Informal group  (Yes–No)/ Chair & Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Proposal for a draft UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/..)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [Amendment 3] to  UN GTR No. 3 (Motorcycle brake systems) | No | Italy | AC.3/47 | GRVA/2019/23 | GRVA completed the worked on this item and recommended its proposal to AC.3 for vote in March 2020. |

**GRSP**

| *Item* | *Informal group  (Yes–No)/ Chair &  Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal (ECE/TRANS/WP.29/)…/* | *Proposal for a draft UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/..)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Phase 2 of UN GTR No. 7 (Head Restraints) | Yes/UK | Japan | AC.3/25/ Rev.1 | 2014/86  (fourth progress report)  GRSP/2019/5  (Draft UN GTR) | GRSP is expected to finalize discussion on new proposals of Amendment 1 to the UN GTR (GRSP/2019/5) and of a draft Addendum 1 to the M.R.1 at its December 2019 session. |
| Amendment 2 -  Phase 2 of UN GTR No. 9 (Flex-PLI) (Pedestrian Safety) | Yes/ Germany/ Japan | Germany/ Japan | AC.3/24 | GRSP/2019/4 | At its May 2019 session GRSP adopted Amendment 2 to Mutual Resolution No. 1 to insert Addendum 3 related to drawings and technical specifications of flex-PLI |
| Amendment 3 to UN GTR No. 9 |  | Netherlands | AC.3/31 | GRSP/2012/2 GRSP/2014/5 | GRSP will continue consideration on a proposal concerning points of contact of headform impactors at its December 2019 session, also considering the issue of adjustable suspension systems. |
| Amendment 4 to UN GTR No. 9 |  | Republic of Korea |  | AC.3/45/Rev.1  2018/162 (ToR) | AC.3 endorsed the ToR of IWG-DPPS (…/2018/162).  GRSP will resume consideration on Amendment 4 to the UN GTR to provide the test procedure for deployable systems of the outer surface to ensure an adequate protection of pedestrians at its December 2019 session. |
| Phase 2 of UN GTR No. 13 (HFCV) |  | Japan, Republic of Korea and the European Union |  | AC.3/49  2018/75 (ToR) | The ToR of IWG were endorsed at June 2018 session of AC.3 (ECE/TRANS/WP.29/2018/75). |
| UN GTR No. 14  (PSI) | Yes/ Australia | Australia | AC.3/28 |  | No new information was provided at the March 2019 session of AC.3. |
| UN GTR No. 20 (EVS) – Phase 2 | Yes/USA**/** European Union/Japan/ China | European Union/ Japan/ USA/ China | AC.3/50 & Corr.1  (authorization to develop Phase 2) |  | GRSP started Phase 2 concerning the long-term research. AC.3: |

**GRPE**

| *Item* | *Informal group  (Yes–No)/ Chair & Vice-Chair* | *Tech.  sponsor* | *Formal proposal (ECE/TRANS/ WP.29/…)/* | *Proposal for a draft  UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/..)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [Amend. 4] to UN GTR No. 2 (WMTC) | Yes/European Union (EPPR) | European Union | AC.3/36/ Rev.1 (based on 2015/113) |  | GRPE has endorsed the Amend. 4 at its May 2019 session. |
| [Amend. 5] to UN GTR No. 15 (WLTP) | Yes/ Netherlands (WLTP) | European Union/ Japan | AC.3/44 (based on 2016/73) |  | AC.3 to vote during the June 2019 session. |
| [Amend 2] to UN GTR No. 19 (WLTP EVAP) | Yes Netherlands (WLTP) | European Union/ Japan | AC.3/44 (based on 2016/73) |  | AC.3 to vote during the June 2019 session |
| Electric vehicles and the environment (EVE) | Yes/USA/ China/ Japan | Canada/ China/European Union/ Japan/USA | AC.3/46 (based on 2016/11) |  | GRPE was informed about the ongoing work by IWG on EVE as part B of the mandate. AC.3 agreed to establish a dedicated new UN GTR. Revision to AC.3/46 endorsed by GRPE in May 2019. |
| Global Real Driving Emissions (RDE) | Yes/European Union/ Japan/ Rep. of Korea | European Union/ Japan/ Rep. of Korea | AC.3/51 |  | AC.3/51 amended by ECE/TRANS/WP.29/2019/72 to accommodate updated timeline. IWG ToR endorsed by GRPE in Januray 2019 |

**GRBP**

| *Item* | *Informal group  (Yes–No)/ Chair & Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal (ECE/TRANS/WP.29/…)/* | *Proposal for a draft  UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/...)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Quiet Road Transport Vehicle | Yes/USA**/** Japan | European Union/Japan/  USA | AC.3/33 (Including ToR) |  | AC.3 expects a progress report of the ITWG on QRTV |
| [Amendment 2] to UN GTR No. 16 (Tyres) | Yes/Russian Federation | Russian  Federation | AC.3/48 | - | This former GRRF activity has been transferred to GRBP. |

**GRSG**

| *Item* | *Informal group  (Yes–No)/ Chair & Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal (ECE/TRANS/WP.29/…)/* | *Proposal for a draft UN GTR (ECE/TRANS/WP.29/...)* | *State of play/Comments* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Panoramic Sunroof Glazing (PSG) | Yes/Rep. of Korea/ Germany | Rep. of Korea | AC.3/41 |  | WP.29/AC.3 extended the mandate of IWG on PSG until April 2020. In the meantime, AC.3 established in the Global Registry Corrigendum 2 to UN GTR No. 6 (to clarify the scope). |
| Amendments to UN GTR No.6 (Safety Glazing) | *No* | India | AC.3/52 |  | AC.3 endorsed the authorization (2018/167) to develop an amendment to UN GTR No. 6 on thinner laminated-glass panes for front of upper deck of double decked buses. |

**Subjects for exchange of views**

| *Working Party* | *Item* | *Inf. group  (Yes–No)/ Chair & Vice-Chair* | *Tech. sponsor* | *Formal proposal ECE/TRANS/WP.29/...* | *State of play.* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| GRSP | Crash compatibility | *No* | No | --- | No new information was provided. |
| GRSP | Harmonized side impact dummies | *Yes* | USA | 2010/88 (second progress report) | AC.3 was informed on the progress made in relation to the 5th percentile female dummy and noted that a redesign of the dummy might be necessary. AC.3 extended the mandate of IWG until December 2017. |
| WP.29 | ITS | *No* | --- | --- | No new information was provided to AC.3. |
| WP.29 | New technology not yet regulated | *No* | No | --- | Exchange of views took place on priorities for work on new technologies including automated driving functionalities, in-vehicle communications, cyber security and data protection |

Annexe III

[*Anglais seulement*]

World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29):   
Working Parties, Informal Working Groups and Chairmanship   
State of play of 1 November 2019

|  | *Working Parties and informal working groups* | *Chair/Co-Chairs Vice-Chair* | *Country* | *Expiry date of the mandate* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **WP.29** | **World Forum** | **Mr. B. Kisulenko Mr. A. Erario** | **Russian Federation Italy** | **2020** |
|  | Intelligent Transport Systems (ITS) | Ms. J. Doherty Mr. H. Inomata Mr. I. Yarnold | USA Japan UK | November 2020 |
|  | Electronic Database for the Exchange of Type Approval documentation (DETA) | Mr. S. Paeslack | Germany | June 2019 |
|  | International Whole Vehicle Type Approval (IWVTA) | Mr. T. Onoda | Japan | November 2019 |
|  | Enforcement Working Group | Mr. E. Wondimneh | USA | 2020 |
|  | Periodic Technical Inspections (PTI) | Mr. H. P. Weem Mr. V. Komarov | Netherlands Russian Federation | November 2019 |
| **GRBP** | **Noise and Tyres** | **Mr. S. Ficheux Mr. A. Bocharov** | **France Russian Federation** | **2020** |
|  | Quiet Road Transport Vehicles (QRTV UN GTR) | Mr. E. Wondimneh Mr. I. Sakamoto | USA Japan | December 2020 |
|  | Additional Sound Emission Provisions (ASEP) | Mr. B. Schuttler Mr. D. Xie Mr. K. Okamoto | Germany China Japan | September 2020 |
|  | UN GTR No. 16 (Tyres), Phase II | Mr. A. Bocharov | Russian Federation | November 2020 |
|  | Wet grip performance for tyres in worn state (WGWT) | Mrs. E. Collot Mr. A. Vosinis | France EC | September 2020 |
| **GRE** | **Lighting and Light-Signalling** | **Mr. M. Loccufier Mr. D. Rovers** | **Belgium Netherlands** | **2020** |
|  | Simplification of the Lighting and Light Signalling Regulations (SLR) | Mr. M. Loccufier M. A. Lazarevic | Belgium EC | December 2022 |
| **GRPE** | **Pollution and Energy** | **Mr. A. Rijnders** | **Netherlands** | **2020** |
|  | Environmental and Propulsion Performance Requirements of L-category vehicles (EPPR) | Mr. A. Perujo  Mr. H. Suzuki | EC  Japan | December 2020 |
|  | Electric Vehicle and Environment (EVE) | Mr. M. Olechiw Mrs. C. Chen Mr. H. Ishii | USA China Japan | November 2019 |
|  | Particle Measurement Programme (PMP) | Mr. G. Martini | EC | June 2019 |
|  | Vehicle Interior Air Quality (VIAQ) | Mr. A. Kozlov Mr. J. Lim | Russian Federation Republic of Korea | November 2020 |
|  | Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedures (WLTP Phase 2) | Mr. R. Cuelenaere Mr. D. Kawano | Netherlands Japan | December 2019 |
|  | Global Real Driving Emissions (RDE) | Ms. P. Dilara  Mr. Y. Kono Mr. J. Park | EC  Japan Republic of Korea | November 2021 |
| **GRVA** | **Automated/Autonomous and Connected Vehicles** | **Mr. R. Damm**  **Ms. C. Chen Mr. T. Onoda** | **Germany**  **China Japan** | **2020** |
|  | Functional Requirements for Automated and Autonomous Vehicles (FRAV) | Mr. E. Wondimneh[[3]](#footnote-4) Ms. C. Chen.1 Mr. R. Damm1 | USA China Germany | March 2020 |
|  | Validation Method for Automated Driving (VMAD) | Mr. T. Onoda1 Mr. P. Striekwold1 Mr. I. Sow1 | Japan Netherlands Canada | March 2021 |
|  | Cyber Security and Over-The-Air software updates (CS/OTA) | Mr. T. Niikuni1 Dr. D. Handley1 Ms. M. Versailles1 | Japan UK USA | November 2019 |
|  | Event Data Recorder / Data Storage System for Automated Driving (EDR/DSSAD) | T. Guiting1 T. Niikuni1 Ms. J. Doherty1 | Netherlands Japan USA | November 2020 |
|  | Automatically Commended Steering Functions (ACSF) | Mr. C. Theis1 Mr. H. Morimoto1 | Germany Japan | March 2020 |
|  | Advanced Emergency Braking Systems (AEBS) | Mr. A. Lagrange1  Mr. T. Hirose1 | EC Japan | March 2020 |
|  | Modular Vehicle Combinations (MVC) | Mr. A. Gunneriusson | Sweden | March 2020 |
| **GRSP** | **Passive Safety** | **N.N. N.N.** | **USA Republic of Korea** | **2020** |
|  | Harmonization of side impact dummies | Suspended |  | Tbd |
|  | UN GTR No. 7 on Head Restraints - Development of Phase 2 | Mr. B. Frost | UK | June 2020 |
|  | UN GTR No. 9 on Pedestrian Safety Deployable – Pedestrian Protection Systems (DPPS) | Mr. J. S. Park | Republic of Korea | June 2020 |
|  | Electric Vehicle Safety (EVS) – Phase 2 | Mr. M. Koubek Ms . Chen M. A. Lazarevic | USA,  China and  EC Co Chairs  no Vice-Chairs | December 2021 |
|  | Specification of the 3D-H machine | Mr. L. Martinez | Spain | Tbd |
|  | Hydrogen and Fuel Cell Vehicles (HFCV) – Phase 2 | Mr. M. Koubek  Ms. Chen Mr. M. Takahashi1 | USA  China Japan | December 2020 |
|  | Protective helmets | Mr. L. Rocco | Italy | December 2019 |
| **GRSG** | **General Safety** | **Mr. A. Erario Mr. K. Hendershot** | **Italy Canada** | **2020** |
|  | Panoramic Sunroof Glazing (PSG) | Mr. S. Eom Mr. T. Fuhrmann | Republic of Korea Germany | April 2020 |
|  | Awareness of Vulnerable Road Users proximity (VRU-Proxi) | Mr. Y. Matsui Mr. P. Broertjes | Japan  EC | April 2021 |
|  | Behaviour of M2 and M3 category vehicles' general construction in case of fire events (BMFE) | Mr. F. Herveleu | France | October 2020 |

**World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29):  
Administrative/Executive Committees and Chairmanship**

|  | *Committees* | *Chair Vice-Chair* | *Country* | *Expiry date of the mandate* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| AC.1 | Administrative Committee of the 1958 Agreement | Mr. B. Kisulenko  Mr. A. Erario | Russian Federation  Italy | N.a. |
| AC.2 | Administrative Committee for the coordination of work | Mr. B. Kisulenko | Russian Federation | 2020 |
| AC.3 | Executive Committee of the 1998 Agreement | Mr. E. Wondimneh  Mr. I. Yarnold Mr. H. Inomata | USA  UK Japan | N.a. |
| AC.4 | Administrative Committee of the 1997 Agreement | Mr. B. Kisulenko | Russian Federation | N.a. |

Annexe IV

[*Anglais seulement*]

Draft calendar of Meetings of WP.29, GRs and Committees for 2020

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Month* | *Meeting (title and session No.)* | *Dates proposed* | *Schedule* | *Half-days* | *Interpretation* | *12 weeks deadline* | *Delegates* |
| JANUARY | Working Party on Pollution and Energy (GRPE) (80th session) | 14-17 | p.m./a.m. | 6 | Yes | 21.10.2019 | 150 |
| JANUARY | Working Party on Noise and Tyres (GRBP) (71st session) | 28-31 | p.m./a.m. | 6 | Yes | 04.11.2019 | 120 |
| FEBRUARY | Working Party on Automated/Autonomous and Connected Vehicles (GRVA) (**5**th session) | 10-14 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 18.11.2019 | 150 |
| MARCH | Administrative Committee for the Coordination of Work (WP.29/AC.2) (132nd session) | 9 | a.m./p.m. | 2 | No |  | 35 |
| MARCH | World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29) (180th);  Admin. Committee of the 1958 Agreement (AC.1: 74th session); Executive Committee of the 1998 Agreement (AC.3: 58th session);  Admin. Committee of the 1997 Agreement (AC.4: **15th** session) | 10-13 (11 11-12) | a.m./a.m. (p.m. p.m./a.m.) | 6 | Yes | 09.12.2019 | 160 |
| MARCH/APRIL | Working Party on General Safety Provisions (GRSG) (118th session) | 30-3 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 06.01.2020 | 120 |
| APRIL | Working Party on Lighting and Light-Signalling (GRE) (83rd session) | 21-24 | a.m./p.m. | 8 | Yes | 28.01.2020 | 120 |
| MAY | Working Party on Passive Safety (GRSP) (67th session) | 11-15 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 17.02.2020 | 120 |
| JUNE | Working Party on Pollution and Energy (GRPE) (81st session) | 9-12 | p.m./a.m. | 6 | Yes | 17.3.2020 | 150 |
| JUNE | Administrative Committee for the Coordination of Work (WP.29/AC.2) (133rd session) | 22 | a.m./p.m. | 2 | No |  | 35 |
| JUNE | World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29) (181st session);  Admin. Committee of the 1958 Agreement (AC.1: 75th session); Executive Committee of the 1998 Agreement (AC.3: 59th session);  Admin. Committee of the 1997 Agreement (AC.4: **16th** session) | 23-26 (24 24-25 25) | a.m./a.m. (p.m. p.m./a.m. p.m.) | 7 | Yes | 30.03.2020 | 160 |
| SEPTEMBER | Working Party on Noise and Tyres (GRBP) (72nd session) | 7-9 | p.m./p.m. | 5 | Yes | 15.06.2020 | 120 |
| SEPTEMBER | Working Party on Automated/Autonomous and Connected Vehicles (GRVA) (**6**th session) | 21-25 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 29.06.2020 | 150 |
| OCTOBER | Working Party on General Safety Provisions (GRSG) (119th session) | 6-9 | a.m./a.m. | 7 | Yes | 14.07.2020 | 120 |
| OCTOBER | Working Party on Lighting and Light-Signalling (GRE) (84th session) | 20-23 | a.m./a.m. | 7 | Yes | 28.07.2020 | 120 |
| NOVEMBER | Administrative Committee for the Coordination of Work (WP.29/AC.2) (134th session) | 9 | a.m./p.m. | 2 | No |  | 35 |
| NOVEMBER | World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29) (182nd session); Admin. Committee of the 1958 Agreement (AC.1: 76th session); Executive Committee of the 1998 Agreement (AC.3: 60th session);  Admin. Committee of the 1997 Agreement (AC.4: **17th** session) | 10-13 (11 11-12 12) | a.m./a.m. a.m. p.m./a.m. p.m./a.m. | 7 | Yes | 17.08.2020 | 160 |
| DECEMBER | Working Party on Passive Safety (GRSP) (68th session) | 7-11 | p.m./a.m. | 8 | Yes | 14.09.2020 | 120 |
|  |  | **TOTAL: 111 half days  = 55.5 days** | | |  |  |  |

Except the three sessions of the Administrative Committee (WP.29/AC.2) (without interpretation), all sessions are **PUBLIC**

The sessions scheduled "p.m./a.m." will begin in the afternoon, at 2.30 p.m. on the indicated date and are expected to last to 12.30 p.m. on the indicated date.

The sessions scheduled "p.m./p.m." will begin in the afternoon, at 2.30 p.m. on the indicated date and are expected to last to 5.30 p.m. on the indicated date.

The sessions not marked in the column "schedule" start at 9.30 a.m. on the indicated date and are expected to last to 5.30 p.m. on the indicated date.

The sessions of WP.29/AC.2 and of the World Forum (WP.29) begin at 10.00 a.m. (the first day only) and at 10.30 am on last day (Friday). During the WP.29 sessions, the Administrative Committee of the 1958 Agreement (AC.1) will hold its sessions usually on Wednesday, sessions of the Executive Committee of the 1998 Agreement (AC.3) are expected to be held on Wednesday afternoon, and sessions of the Administrative Committee of 1997 Agreement (AC.4) would be held on Wednesday immediately following the AC.1, if necessary.

*Note*: Geneva Motor Show, Palexpo: 3–15 March 2020; (Press days: 3–4 March 2020).

1. La CLEPA représentait aussi l’Association des équipementiers des États-Unis d’Amérique (MEMA) et l’Association des équipementiers japonais (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4). [↑](#footnote-ref-2)
2. \* Information on the contracting parties (38), the Global Registry and the Compendium of Candidates are in document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.26. [↑](#footnote-ref-3)
3. IWG Co-Chairs [↑](#footnote-ref-4)